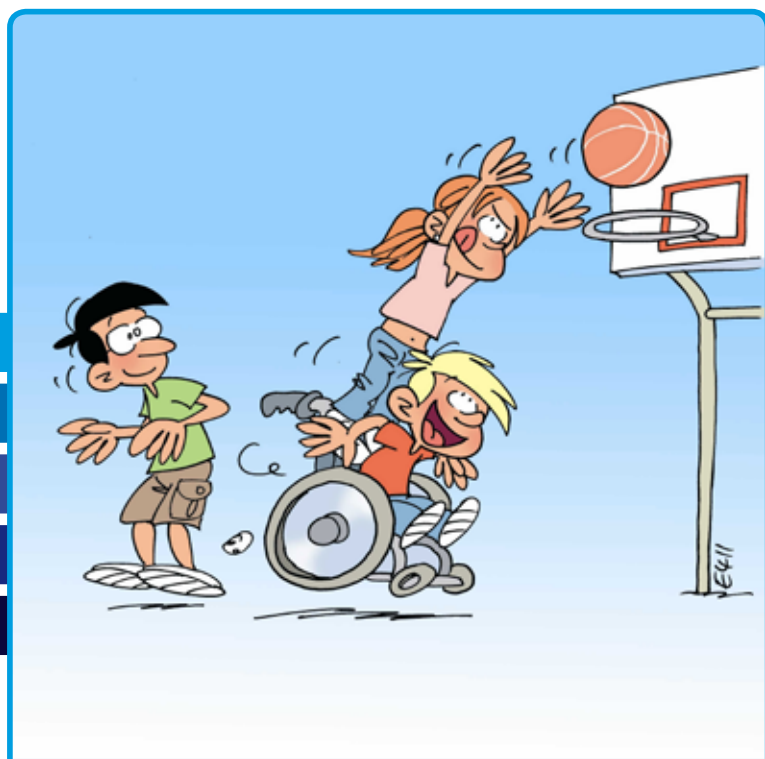




Tous différents... Mais ensemble !

Organiser l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les activités de loisirs

Jocelyne Burnotte - Robaye



© AP³ Editions

AP³ Wallonie asbl - Association des Parents et des
Professionnels autour de la Personne polyhandicapée

Rue de l'Aurore 98 - 5100 Jambes

Editeur responsable : Jocelyne Burnotte

Contact : j.burnotte@ap3.be

Conception et mise en page : Raphaël Nys

Illustrations : E411

Depôt légal : D/2013/12854/2

ISBN : 978-2-9601210-2-5

En ratifiant en 2009 la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, la Wallonie, dans toutes ses composantes politiques, renouvelait son engagement en faveur d'une politique garantissant la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales aux personnes handicapées.

En pratique, des inégalités et des discriminations subsistent même si au fil du temps les mentalités changent et le voile des préjugés s'estompe. Contribuer à une pleine participation des personnes handicapées à toutes les facettes de la vie de la société est un travail de tous les instants.

Je m'y emploie tous les jours en qualité de Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances mais également en qualité de citoyenne. Une des meilleures voies pour influencer effectivement et durablement sur le regard que la société porte sur les personnes en situation de handicap est de généraliser, dès le plus jeune âge, la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides dans tous les espaces collectifs de vie d'un enfant.

Participer à une activité de loisirs, de temps libre ou extra-scolaire ou encore fréquenter un centre de vacances constituent souvent les premières expériences participatives de l'enfant avec un handicap.

Toutefois, le fait de pouvoir vivre cette première expérience est fonction de l'accessibilité de ces lieux d'activités mais aussi du projet d'accueil de ces enfants par l'équipe organisatrice. Aussi, la sensibilisation et la formation des membres de l'équipe d'accompagnement s'avèrent primordiales.

Ce guide propose des réponses pratiques à des questions que peuvent se poser les responsables des structures de loisirs sur le handicap et sur la manière de faire participer les enfants aux diverses animations.

Par ailleurs, la meilleure façon de répondre au besoin de répit des parents est d'abord et avant tout de leur permettre de bénéficier des mêmes services que les autres parents.

Face à tous ces enjeux, j'ai veillé à ce que le récent contrat de gestion 2012-2017 conclu entre le Gouvernement wallon et l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées prévoit des actions favorisant l'accueil et l'accompagnement de qualité des enfants en situation de handicap dans l'ensemble des milieux ordinaires.

Parce que le handicap est l'affaire de tous, y compris de mes collègues, j'ai déposé au Gouvernement un projet de décret qui imposera la prise en compte de la dimension du handicap dans tous les contrats de gestion des Organismes d'intérêt public wallons. Du Forem en passant par la Société régionale wallonne des transports ou encore la Société wallonne du Logement, tous ces organismes devront prévoir dans leur contrat de gestion des actions concrètes relative aux personnes en situation de handicap.

Enfin, c'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités culturelles ou sportives que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité, ciment de notre société.

Je tiens à remercier l'AP³, et tout particulièrement Madame Jocelyne BURNOTTE, pour la réalisation de ce guide qui constitue un véritable outil de travail, au quotidien, pour soutenir l'intégration des enfants différents dans les activités de temps libre.

Eliane TILLIEUX
Ministre de la Santé, de l'Action sociale
et de l'Égalité des chances

Table des matières

Partie 1 - Introduction	11
Partie 2 - L'intégration : une obligation ?	15
Les enjeux de l'intégration – la législation	17
Le concept d'accessibilité universelle	19
Les apports de l'intégration : les bénéfices attendus	21
Les obstacles, les freins	29
Partie 3 - Finalement, c'est quoi le handicap?	33
De la charité à l'intégration, vers l'idéal de la participation sociale	35
Pourquoi l'intégration ?	41
Partie 4 - Et maintenant comment fait-on ?	43
Différents cas de figure	45
L'engagement de toute une équipe	46
Rendre les lieux accessibles	56
Les précautions générales à prendre	58
S'adapter à différents types de déficience	60
Evaluer les besoins d'accompagnement de l'enfant en situation de handicap	71
S'adapter aux besoins spécifiques de l'enfant accueilli et préparer son accueil	75
Les relations avec les parents de l'enfant handicapé	78
Partie 5 - L'évaluation	81
Partie 6 - Conclusion	85
Annexes	89
Le carnet de route	91
Des exemples de jeux de sensibilisation	97
Évaluation du projet d'accueil d'enfants en situation de handicap	110
Associations ressources	117

En 2005, j'ai eu l'occasion de collaborer à plusieurs groupes de travail concernant l'intégration des enfants en situation de handicap que ce soit dans les milieux de loisirs ou milieu scolaire. Ces participations ont donné naissance à un guide intitulé « Récréation Ouverte », projet financé par Cap 48 et la Région Wallonne. Ce guide est aujourd'hui (et depuis longtemps) épuisé, mais de nombreuses demandes pour l'obtenir nous parviennent encore.

C'est pourquoi l'envie est venue de retravailler ce guide, d'actualiser ses données, de l'enrichir des remarques et suggestions reçues suite à la première publication.

Plus que jamais le mouvement pour l'intégration des enfants handicapés dans toutes les activités de la société s'accroît et « se normalise ». Il est aujourd'hui de plus en plus difficile d'affirmer le contraire. Il est loin le temps où une maman d'un enfant handicapé recevait une lettre du bourgmestre de sa commune pour lui signifier un refus d'inscription à la plaine de jeux « parce qu'il était handicapé ». Aujourd'hui, il serait poursuivi pour discrimination devant les tribunaux...

Il est loin ce temps-là ? Interrogeons-nous... En êtes-vous bien certain ? L'ensemble des activités organisées sont-elles accessibles aux enfants en situation de handicap ? Au niveau de vos responsabilités, êtes-vous certain de tout faire pour éviter les discriminations ?

Non, vous serez d'accord avec moi : il reste encore pas mal de chemin à faire !

Je vous invite à parcourir ensemble un bout de ce chemin...

Un merci particulier à Marco Di Duca qui a coécrit la première édition de ce guide au sein de l'APeCH asbl en 2005, à Emmanuelle Lamberty qui a mené l'enquête de récolte de « bonnes pratiques » et témoignages.

Partie 1

Introduction

Tous les parents éprouvent des difficultés à trouver des solutions de garde pour leurs enfants en dehors des périodes scolaires. Il leur faut jongler entre différents stages, plaines de jeux, centre de vacances, accueil extrascolaire... Si les opportunités d'accueil ne manquent pas, encore faut-il y trouver de la place et que cela convienne à l'enfant...

Aménager ces semaines sans école ajoute à la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale pour de nombreux parents

Mais lorsque votre enfant est en situation de handicap, tout est encore tellement plus difficile. Trouver des solutions pour les vacances se transforme vite en parcours du combattant : Il faut trouver un endroit qui accepte les enfants « différents » !

Plusieurs raisons à ces difficultés supplémentaires :

- Les réticences des organisateurs, qu'ils soient pouvoir locaux ou autres; liées à des représentations négatives difficilement évocables;
- la peur de mal faire des directions, coordinateurs ou chefs de plaine;
- le manque de formation des animateurs;
- des infrastructures non adaptées;
- l'organisation même de l'enseignement spécialisé, localisé loin du domicile de l'enfant qui ne facilite pas son intégration dans les activités organisées dans sa commune, proches de son domicile;
- les craintes de certains parents d'enfants en situation de handicap que cela se passe mal...

Comme on peut le constater, les difficultés ne manquent pas...

Pourtant, de multiples expériences d'intégration, menées depuis de nombreuses années dans nombre d'endroits différents, nous prouvent tous les jours que c'est possible...

Pourtant, la Belgique a ratifié le 2 juillet 2009 la Convention des Nations Unies

relative aux droits des Personnes handicapées. Cette convention affirme les droits fondamentaux des personnes handicapées et définit les engagements et obligations que doivent respecter les Etats qui la ratifient...

Pourtant, on ne peut contester l'impérieuse nécessité de trouver des réponses aux besoins des familles de ces enfants en situation de handicap...

Ce handicap qui frappe au hasard d'un accident ou d'une naissance. Qui peut dire qu'il sera, lui ou un membre de sa famille, définitivement à l'abri de ce genre de hasard ? Et si tout un chacun était concerné, est-ce que ce genre de discrimination pourrait perdurer ?

Nous voulons espérer une « accessibilité universelle », rêver à un « vivre ensemble », dans le respect de la diversité des personnes, quelles qu'elles soient...

C'est en jouant et en expérimentant ensemble des activités ludiques, culturelles ou sportives que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité dont la société a besoin.

Et si nous réinventions un monde où chacun aurait droit de cité ?

Partie 2

L'intégration : une obligation ?

Les enjeux de l'intégration – la législation

Peut-on refuser d'inscrire un enfant handicapé ?

Cette question est l'occasion d'insister sur les « obligations légales » de chacun et les recours possibles.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des Personnes handicapées a été ratifiée le 2 juillet 2009 par la Belgique. Elle rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées et définit les engagements et obligations que doivent prendre les Etats qui la ratifient afin de garantir aux Personnes handicapées le plein exercice de leurs droits, sur pied d'égalité avec les autres citoyens.



« Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions publiques, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge et l'orientation sexuelle. »

**Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne,
article 21 – Décembre 2000**


Actuellement les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas d'obligation d'accueil aux organisateurs.

Toutefois trois principes doivent être pris en compte par les organisateurs qui reçoivent une telle demande :

- Le principe de non-discrimination en raison du handicap;
- l'obligation d'accessibilité et d'aménagement raisonnable;
- le principe de traitement équitable devant le service public.

Pourtant, c'est certainement la plus mauvaise des motivations. Un pouvoir public (une commune par exemple) ne peut refuser d'accueillir un enfant sous prétexte de sa différence. Il violerait ainsi la loi de non-discrimination.

Il est évident que si l'accueil devient obligatoire, le projet a de fortes chances de mal fonctionner. Pour motiver son refus, l'autorité pourra toujours argumenter sur un manque de moyens ou encore sur des normes de sécurité difficiles. Mais, bien plus encore que de s'interroger sur l'image qu'elle donnera, il conviendrait que cette autorité se demande quelle image elle a d'elle-même à cet instant ?



Tout un chacun, par ses choix et ses actions citoyennes et par sa bienveillance envers la différence, peut agir positivement sur les processus qui sont à l'origine de l'exclusion.

Quoiqu'il en soit, toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée pas des éléments objectifs et circonstanciés sur les raisons qui rendent cet accueil impossible.

Cependant, les actions pour promouvoir l'intégration des personnes handicapées ne doivent pas être de la seule responsabilité des pouvoirs publics. Avant tout, ce sont les personnes handicapées elles-mêmes et leurs familles, en influant sur les politiques, ou encore en revendiquant leurs droits, qui contribuent à ce que les obstacles à leur pleine participation s'estompent et à ce que leur qualité de vie s'améliore.

Le concept d'accessibilité universelle

Le concept d'accessibilité universelle vise à éliminer les obstacles rencontrés en adaptant l'environnement aux besoins et activités de tous. Tout le monde et tous les secteurs d'activités sont concernés : l'accessibilité universelle s'avère donc être un projet de société.

L'accessibilité universelle vise à éliminer toutes les barrières qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes. Cette approche considère non seulement les besoins des personnes qui ont une déficience mais également ceux de toutes personnes pouvant être confrontées provisoirement à une situation handicapante.

Il faut comprendre que le concept d'accessibilité universelle ne repose pas uniquement sur la notion d'adaptation des lieux physiques. Il repose en fait sur le principe que tout citoyen doit pouvoir avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population et ce, au même endroit, de la même façon et avec la même qualité de service.

Tous les secteurs d'activités qui composent notre société doivent donc être considérés lorsque nous faisons appel au principe d'accessibilité universelle: accueil, informations, communications, mobilité, logement, aménagement des lieux publics, services, sécurité,

Il importe de bien saisir que les personnes handicapées sont d'abord et avant tout des citoyens à part entière et qu'en ce sens, ils veulent pouvoir bénéficier des mêmes droits et services que les autres citoyens et ce, de la même manière, c'est-à-dire ne pas avoir à utiliser des services en parallèles pour répondre à leurs besoins. De plus, toute personne peut, à un moment ou à un autre, vivre une situation handicapante qui fera en sorte qu'elle nécessite des aides particulières.

La mise en œuvre du principe d'accessibilité universelle consiste à assurer à tous un service équivalent : « aux petits comme aux grands de tous âges, à ceux qui entendent mal, aux distraits, aux obèses, aux utilisateurs de canne ou de fauteuils roulants, à ceux qui ont du mal à lire ou à comprendre les panneaux, ceux qui se fatiguent vite ou tombent facilement... »

Si le principe d'accessibilité est appliqué dès la conception d'un projet ou d'un service, les coûts n'en seront pas plus élevés. Cependant, l'exercice peut s'avérer plus ou moins coûteux s'il s'agit d'apporter des correctifs à un projet ou à un bien déjà existant.

La notion d'accessibilité universelle est intimement liée à celle de qualité de vie : elle participe à améliorer le confort du cadre de vie.

« Ce qui empêche les gens de vivre ensemble, c'est leur connerie, pas leurs différences. »

Anna Gavalda, « Ensemble, c'est tout »

Les apports de l'intégration : les bénéfices attendus

Développer un projet d'intégration est un choix idéologique qui repose sur l'engagement de tous les acteurs impliqués. Même si cette implication est sincère, ce projet soulève des enjeux importants : les attentes sont souvent à la mesure des peurs.

Les apports de l'intégration : les bénéfices attendus

Identifier les appréhensions de chacun est une étape importante dans la mise en œuvre du projet. Ces appréhensions sont contrebalancées par les apports attendus, qui sont multiples, et autant d'arguments pour s'engager dans la démarche.

On peut en identifier pour chaque acteur impliqué :

1. Pour l'enfant en situation de handicap

Il y a d'abord le plaisir que l'enfant prendra à participer aux activités elles-mêmes, comme tout autre enfant. L'intégration dans les loisirs est avant toute chose une occasion de s'amuser, à jouer avec d'autres, d'apprendre, à vivre de nouvelles expériences, de faire partie d'un groupe, d'y avoir une place et d'y jouer un rôle...

Ensuite, il y a l'ensemble des bénéfices en termes de valorisation, de renfort de son estime de soi, que l'enfant handicapé retirera de son intégration à un groupe de pairs qui l'accepteront tel qu'il est.

Plus spécifiquement, l'enfant peut acquérir de nouvelles compétences, soit directement parce qu'il va apprendre des choses nouvelles, soit indirectement dans sa rencontre d'autres enfants, dans sa participation à des situations qu'il n'a pas nécessairement l'occasion de vivre.

!!!

« Etre dans un groupe d'enfants dits « ordinaires », ça la stimule énormément. Ça la tire vers le haut »

M. L. Maman d'une enfant en situation de handicap

Peuvent aussi se nouer des amitiés, des relations durables qui enrichiront le réseau social de l'enfant. L'absence de réseau d'appartenance ou de soutien produit de l'exclusion, autant qu'il en est le résultat. Prévenir l'exclusion sociale en développant son réseau social est essentiel, et ce dès le plus jeune âge de l'enfant.

Pour le projet de vie de l'enfant, cette expérience participera à développer son autonomie et à le préparer à prendre une future place dans la société. Ce type d'expérience contribuera à le préparer à devenir une personne adulte, avec des droits et des devoirs, un citoyen à part entière.

Dans le même esprit, c'est offrir à l'enfant en situation de handicap l'opportunité de poser des choix, dans des contextes de vie propres à tout un chacun.

!!!

« Elle fréquente maintenant l'enseignement spécialisé, la plaine lui permet de garder contact avec ses anciens amis, de maintenir un certain équilibre. Cela change le regard que les autres enfants porteront, à l'avenir, sur les personnes handicapées. Ça fait du bien pour l'acceptation. Jennifer se fait des amis ! Elle s'éveille, rencontre les autres, communique, participe aux activités « comme tous les autres ».

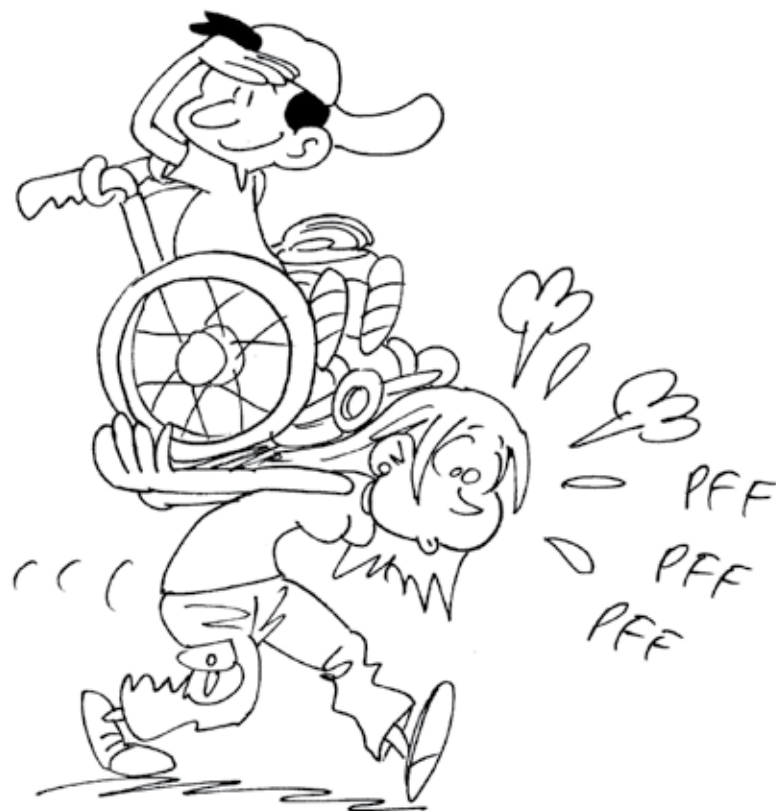
M. L. Maman d'une enfant en situation de handicap



LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE
SONT DES ENDROITS PRIVILÉGIÉS POUR
NOUER DES LIENS D'AMITIÉ.

2. Pour la famille de l'enfant en situation de handicap

Il y a en premier lieu le fait de bénéficier des services auxquels tous les autres parents ont accès : Intégrer l'enfant, c'est aussi permettre à la famille de s'intégrer. Le processus de production de handicap touche autant la famille que la personne elle-même.



LE QUOTIDIEN D'UNE FAMILLE AVEC UN ENFANT HANDICAPÉ PEUT ÊTRE PARFOIS TRÈS LOURD.

!!!

« Quand on a un enfant handicapé, on est toujours un peu en marge de la société. Le regard des autres est toujours un peu différent. C'est une bonne chose que des enfants sans problèmes apprennent à vivre avec des enfants avec problèmes. Et inversement.

Lui, il est content de venir, il est occupé. Pour nous, c'est un petit répit.

Les autres enfants, ils sont pleins de bonnes intentions. On voit tout de suite si un enfant a déjà été en contact avec des personnes handicapées ou non. »

M.S. Maman d'un enfant en situation de handicap

C'est nourrir auprès des parents l'espoir d'une société plus intégrative, c'est générer un effet « boule de neige » : que l'école ordinaire s'ouvre à la différence, que les parents d'autres enfants invitent le leur pour un goûter d'anniversaire, ... L'évolution des mentalités passe par ces « petites rencontres de tous les jours ».

Cela peut leur permettre de porter un autre regard sur leur propre enfant: Il n'est pas rare que les parents apprennent à connaître leur enfant différemment. Parfois, ils sous-estiment eux-mêmes ses capacités et ses possibilités, le surprotègent malgré eux. Ils ont besoin de renforts positifs et sont parfois très étonnés des compétences qu'ils découvrent chez leur enfant.

3. Pour les autres enfants

Tout autant, les camarades de jeu de l'enfant intégré retirent de l'expérience d'intégration de nombreux bénéfices.

L'enrichissement humain en est le principal. On peut à ce propos parler d'apprentissage du respect et de la tolérance, d'ouverture à la différence.

!!!

« Certains parents ont avec leur enfant en situation de handicap une relation de « proximité excessive ». Ils les couvent, cultivent autour d'eux un univers de rituels. Or, dans des activités de loisirs en intégration, on met de côté une partie de ces habitudes – celles qui ne sont pas indispensables. On arrive à les dépasser pour suivre le mouvement de groupe ».

D.L. papa d'une petite fille en situation de handicap.

Un des autres bénéfices et non le moindre est la possibilité de « souffler »: Le quotidien d'une famille avec un enfant handicapé peut être parfois très lourd. Comme toutes les familles, les parents d'un enfant en situation de handicap ont besoin de mener leurs propres activités, professionnelles ou non, pendant les congés scolaires de leur enfant.

« Satisfaction ? »

Selon l'enquête, 94,35% des parents d'enfants handicapés interrogés qui ont vécu l'intégration de leur enfant dans une activité parascolaire, se disent satisfaits de l'expérience. Ils relèvent en particulier le fait qu'il s'agisse là d'un bon projet, que leur enfant est bien entouré et soutenu, qu'il soit bien (prend plaisir, s'amuse, est heureux) et qu'il bénéficie d'une socialisation. Leur insatisfaction concerne le manque de formation des animateurs, les difficultés d'inscription, le manque d'offre.

« Intégration et handicap. Pourquoi et comment intégrer ? »

P. Tremblay

!!!

« En tant que maman, je veux éduquer mes enfants à la différence. C'est beau de montrer les différentes valeurs de chacun. Cela permet le dépassement de soi-même, le partage, l'échange, la mise à disposition de ses talents pour les autres. Chacun porte en soi une petite flamme. C'est bien de pouvoir la découvrir. »

Delphine D. Maman de deux enfants fréquentant la plaine, et ancienne chef de plaine.

Il ne faut pas non plus négliger ce que la rencontre de l'autre « différent » peut nous apprendre sur nous-même : sur notre chance d'être « bien portant », sur nos faiblesses en regard du courage d'autres, sur ces petits plaisirs dont profitent certains enfants handicapés et que, blasés, nous ne percevons même plus...

!!!

Marine : « Ca nous apprend à les respecter, à ne pas les ignorer. (...) Ce sont des êtres humains comme nous. »

Benjamin : « Ils sont peut-être moins valides que nous, mais on s'amuse toujours autant avec eux. »

Justine : « C'est pas parce qu'ils sont dans des sièges ou quoi que c'est pas la même chose que nous. »

Plus globalement, ces enfants sont les citoyens adultes de demain. A ce propos, tous soulignent que la rencontre précoce de la différence influence positivement le regard que les enfants qui en ont bénéficié, porteront ensuite sur leur entourage.

!!!

« Il y a des enfants qui sont venus à la plaine, qui ont vécu l'accueil d'enfants en situation de handicap et qui sont ensuite devenus animateurs/bénévoles chez nous »

Y.W., responsable d'un Service d'aide à l'intégration

4. Pour les organisateurs et les animateurs

Enfin, les organisateurs de l'activité de loisirs et les animateurs, qu'ils soient bénévoles ou salariés, ne s'engagent dans un tel projet qu'à condition qu'ils estiment bénéfique son apport, pour les enfants qu'ils accueillent, pour la structure qu'ils représentent et pour eux personnellement. En effet, leur motivation est intimement liée à leur propre conception de la place de l'autre différent et de leur idée de ce qu'est une société juste.

Ces bénévoles et salariés n'ont certainement pas choisi leur métier ou leur hobby d'encadrant d'enfants et de jeunes par hasard. Ce choix doit être motivé par un certain sens civique, une volonté éducative ou encore un plaisir à partager du temps avec des enfants. Leurs motivations à soutenir un projet d'intégration de jeunes en situation de handicap dans des activités de loisir s'inscrivent dans ces valeurs plus générales.

!!!

« Cela représente des efforts en plus, mais on retire également plus de satisfactions d'une intégration réussie. C'est une satisfaction professionnelle pour les gens qui font ce métier avec leur cœur »

G.R. Coordinateur Enfance-Jeunesse d'une commune.

Par ailleurs, la présence d'enfants en situation de handicap oblige les animateurs à s'interroger sur le sens des animations qu'ils proposent. Cette démarche permet souvent de mettre l'accent sur d'autres valeurs éducatives, comme la collaboration, la complémentarité, la vie en communauté. Ceci a pour effet d'améliorer la qualité de l'ensemble du projet d'accueil et des activités : tout le monde peut en tirer profit.

Les obstacles, les freins

Le moteur d'une intégration dans les loisirs « réussie » est un partenariat entre l'ensemble des acteurs impliqués. Pour soutenir ce partenariat, il est important de l'appuyer sur une volonté d'équipe. Cela ne signifie pas que les peurs doivent être vaincues, mais il est important que chacun puisse les exprimer, et ce dès le début du projet.



Pourquoi un refus ?

Parmi les raisons évoquées qui ont justifié le refus d'accueillir un enfant handicapé dans des activités parascolaires, 11% des répondants évoquent le « manque de temps ou d'argent », 41% le « manque d'information et/ou de places ».

« Intégration et handicap. Pourquoi et comment intégrer ? »

P. Tremblay

Parmi les obstacles possibles à l'initiation d'un projet d'intégration, on peut notamment retenir :

1. Pour les organisateurs et les animateurs

- Les préjugés de la société en général, l'impression que « il y a des endroits spécialisés pour s'en occuper », que c'est pour leur bien, qu'on ne saura pas y faire;
- l'absence de volonté positive des autorités politiques et des pouvoirs organisateurs liés à ces préjugés;
- le manque de moyens à y affecter, la difficulté de trouver des ressources financières supplémentaires pour assurer un meilleur encadrement;
- le manque de formation et de sensibilisation au handicap des animateurs, la surcharge de travail que cela risque de leur occasionner;
- la peur de ne pas pouvoir assumer, la peur devant la prise de risques

(réels ou fantasmés) et qu'il soit impossible d'assurer la sécurité de tous;

- des mentalités rétrogrades qui font que parfois tous les acteurs n'adhèrent pas au projet;
- la peur que l'enfant ne suive pas, qu'il ne soit impossible d'adapter les activités ou que cela ne soit trop contraignant,
- la peur que les enfants en situation de handicap soient difficiles à gérer, qu'ils n'aient pas conscience du danger, qu'ils soient turbulents... ;
- la difficulté de gérer des handicaps différents, que ce soit sur le plan des soins ou dans le choix des activités ;
- de mauvaises expériences antérieures...

2. Pour la famille de l'enfant en situation de handicap, beaucoup de peurs :

- La peur de confier son enfant, la difficulté de faire confiance à des inconnus ;
- la peur que les animateurs ne soient pas assez formés, qu'ils « ne sauront pas y faire » ;
- la peur du regard des autres enfants, des autres parents ...

3. Pour les autres familles et leurs enfants

- Que les enfants différents accaparent le temps des animateurs, et ce au détriment de leur propre enfant ;
- que ces enfants soient un danger pour leur enfant,
- qu'ils soient contagieux, et biens d'autres préjugés difficilement évocables...



DES INFRASTRUCTURES NON ADAPTÉES...

Thibaut : « *C'est vrai qu'il faut plus s'occuper d'elle et regarder si elle va bien et tout, mais elle nous ennuie pas beaucoup. Il faut suivre beaucoup, mais ça va. »*

Valentine : « *Elle est un p'tit peu collante mais elle est gentille ! »*

**Pour prévenir les freins et les peurs, une seule méthode :
Former et sensibiliser.**

En effet, l'information est essentielle. Celle-ci doit aborder autant les dimensions pratiques que les représentations, parfois floues et souvent erronées que génère la question du handicap. Il est primordial d'engager un dialogue avec chacun, et ce dès l'origine du projet, et de se donner la liberté de discuter des préjugés qui contaminent ce partenariat indispensable.

Une volonté d'équipe

« *Un mouvement de jeunesse ne doit pas se sentir obligé d'accepter un enfant handicapé. Comme une école ordinaire qui veut intégrer un enfant handicapé, ne doit pas se sentir obligée parce que les parents le leur demandent. Ça ne marchera que si l'équipe dans l'enseignement, donc les jeunes animateurs dans le mouvement de jeunesse, sont d'accord de construire quelque chose pour l'enfant et on ne peut le construire qu'en partenariat avec les parents (...) C'est vrai qu'il faut qu'ils acceptent d'accueillir l'enfant, qu'ils soient dans cette logique-là ! S'ils acceptent un enfant et qu'ils ne sont pas dans cette logique-là, ça ne marchera pas. »*

Monsieur D., Directeur de l'école d'enseignement spécialisé de Brugelette dans « Des enfants extraordinaires », Fédération des Scouts Catholiques

Partie 3

Finalement, c'est quoi le handicap?

De la charité à l'intégration, vers l'idéal de la participation sociale

Souvent, on parle « des handicapés » en réduisant ainsi la personne à son état ou à sa déficience. Mais les attitudes envers les personnes handicapées ont évolué de manière très diverse en fonction des régions du monde et des périodes historiques. L'évolution des mentalités a fortement modifié le concept de handicap depuis les années 1970.

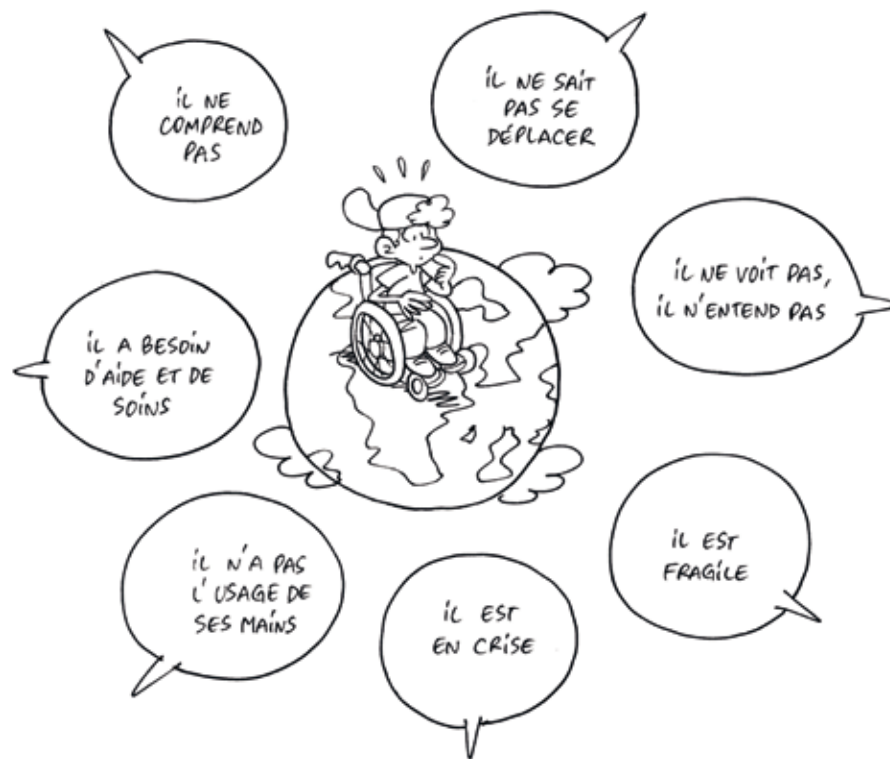
1. Une référence dépassée : le modèle médical

Dans les années 60, les termes de « handicap » et de « déficience » s'inscrivent dans une acceptation médicale soulignant surtout les problèmes fonctionnels de la personne. La reconnaissance de l'état de « handicapé » ouvre le droit à une aide financière et à des mesures de prise en charge spécifiques. Toutefois, la personne est réduite à sa déficience que l'on « diagnostique et classe ».

De plus, cette aide a pour effet d'exclure la personne handicapée : physiquement, les institutions protègent les personnes autant qu'elles les mettent à l'écart de la société.

Symboliquement, elles délestent la conscience du citoyen du poids d'une responsabilité plus individuelle : « Il y a des services spécialisés pour s'en occuper ». Encore aujourd'hui, l'aide spécialisée « stigmatise » la personne et son entourage : un élève de l'enseignement spécialisé, c'est un enfant « spécial »

Cet effet pervers est décrit et dénoncé très vite. Pour y faire face, la réflexion s'est portée à deux niveaux : Comment définir le handicap, de telle manière qu'il ne se confond pas à un état qui range la personne et son entourage dans la classe des « exclus » ? Et comment comprendre et agir sur le processus qui crée de l'exclusion ?



LE MODÈLE MÉDICAL :
LA PERSONNE HANDICAPÉE EST LE PROBLÈME.

2. Une grande évolution : le modèle social

Dès les années 70, l'Organisation Mondiale de la Santé a commencé à réfléchir sur une autre manière de concevoir le handicap.

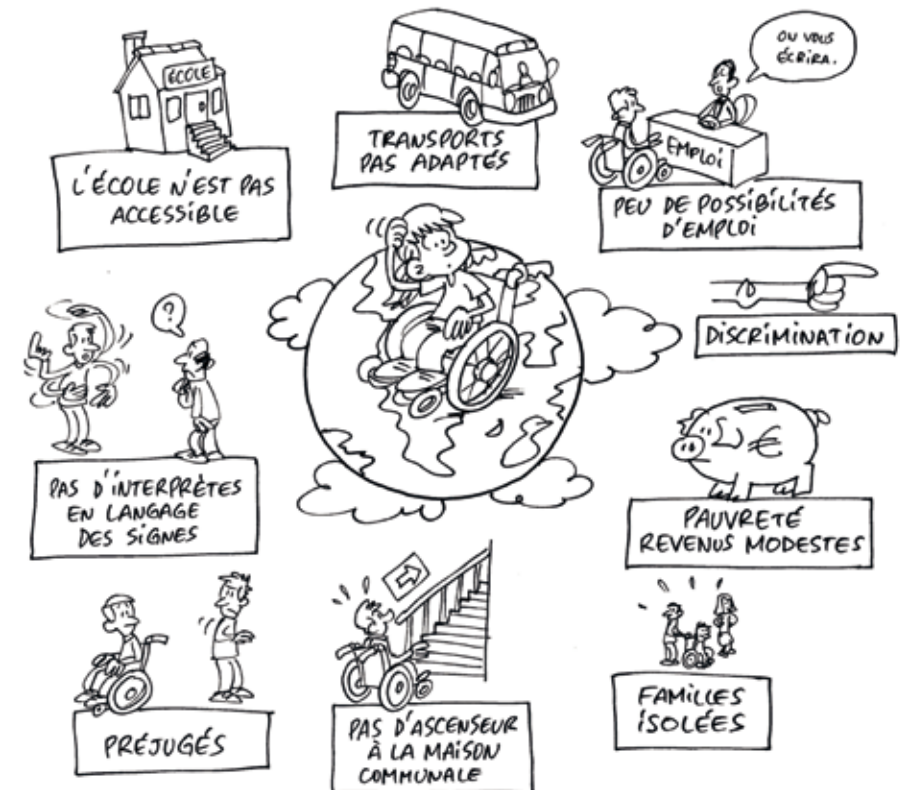
Chacun s'est entendu sur l'importance de ne pas confondre :

- La déficience, qui est en fait une perte ou une altération d'un organe ou d'une fonction;
- l'incapacité, qui correspond à une réduction de capacités et d'accomplissement d'une activité;
- le handicap, qui représente une limitation voire une interdiction à accomplir un rôle social et par conséquent un désavantage social.

Un enfant paraplégique a effectivement une déficience (perte de l'usage de ses membres inférieurs) qui entrave sa mobilité (réduction de sa capacité à se mouvoir). Cette déficience et cette incapacité seront un désavantage (un handicap) d'autant plus important que le bâtiment auquel l'enfant veut accéder n'est pas accessible à un utilisateur de fauteuil roulant.

Cette évolution marque le passage d'un modèle médical à un modèle social du handicap. Selon le modèle social, le handicap se comprend par l'ensemble des obstacles, physiques mais aussi socioculturels, qui empêchent la pleine participation sociale des personnes concernées.

Si une personne en fauteuil roulant ne peut pas accéder à un bâtiment public parce qu'il n'y a pas de rampe ou d'ascenseur, le modèle social indique que le problème réside dans l'architecture du bâtiment et non dans les jambes de la personne.



LE MODÈLE SOCIAL DU HANDICAP :
LA SOCIÉTÉ EST LE PROBLÈME.

Cette évolution a de nombreuses conséquences positives. Le handicap n'est plus entendu comme un état, et la personne n'est plus confondue avec sa déficience. Il est important de concevoir quelles sont les adaptations qui permettent aux personnes d'être davantage autonomes. Surtout, pour favoriser la pleine participation des personnes porteuses d'une déficience et ainsi diminuer le poids du handicap, il convient d'agir sur l'environnement.

Les obstacles environnementaux ne sont pas uniquement physiques. Chacun d'entre nous peut être un frein à la participation. Dans cet esprit, il importe qu'évoluent les représentations du rôle que peuvent jouer les personnes handicapées et de la place qu'elles ont le droit de revendiquer dans notre société. Nous sommes donc tous concernés.

Le modèle «institutionnel» qui a duré tout au long de ce siècle a donc également perdu sa légitimité. En effet, il est inadapté aux contextes économiques et sociaux actuels et, surtout, il néglige les intérêts, les demandes et les besoins de la personne handicapée. C'est pourquoi, le nouveau modèle d'intégration privilégie l'accès et le maintien en milieu ordinaire et veut échapper à toute démarche institutionnelle uniformisée.

3. Un but à atteindre : l'autonomie et le modèle participatif

Sur le plan international, l'évolution actuelle des références défend un modèle dit participatif : Plutôt que d'analyser le handicap comme un processus à part, il s'agit d'appréhender, plus globalement, le fonctionnement global de la société.

Ce nouveau concept d'autonomie n'est pas synonyme d'indépendance par rapport aux autres, il ne signifie pas «faire tout, tout seul». L'autonomie est plutôt une manière d'organiser sa propre existence, de la gérer, seul ou avec les autres. C'est une capacité que chaque être humain peut développer, malgré les limites auxquelles il est confronté tout au long de sa vie ou à des moments particuliers.

Cette idée s'applique à tout le monde, quel que soit l'état de santé, physique ou mental. En effet, une personne valide peut être ou ne pas être autonome. A l'inverse, une personne gravement handicapée qui dépend beaucoup des aides humaines et techniques peut se sentir à l'aise dans la gestion de sa vie quotidienne.

L'acceptation du concept d'autonomie pour une personne handicapée présuppose qu'elle ait les mêmes chances et les mêmes possibilités de choix que les personnes valides. Cela inclut la possibilité de grandir dans sa famille, d'aller à l'école de son quartier, d'utiliser les mêmes transports en commun, d'occuper un emploi en relation directe avec sa formation et ses capacités, d'avoir un accès égal aux mêmes services et aux centres de vie sociale, de culture et de loisirs.

Ce nouveau modèle véhicule des valeurs qui, bien que partagées, sont encore difficilement appliquées. Une des raisons est que leur mise en œuvre nécessite une véritable révolution des mentalités et des pratiques. Heureusement, de nombreuses initiatives vont actuellement dans ce sens.

Pourquoi l'intégration ?

***L'intégration, ce sont des valeurs,
c'est un choix et c'est un processus à construire...***

Dans le contexte du handicap, l'intégration peut être entendue comme un courant idéologique et comme une modalité d'accompagnement.

1. En tant que courant idéologique

Il se démarque du courant de ségrégation. Celui-ci, parallèlement au modèle médical du handicap, a généré un ensemble de dispositifs spécialisés soucieux de répondre aux besoins des personnes handicapées, mais en les stigmatisant, en les institutionnalisant et en les installant à l'écart de la société.

Au contraire, le courant de l'intégration suggère que l'objectif à atteindre est la multiplication des interactions entre les personnes déficientes et les personnes valides, et ce dès le plus jeune âge.

Paradoxalement, c'est l'existence même de ces services spécialisés qui rend difficile la pratique de ce droit à l'intégration. A l'heure actuelle, celle-ci demeure un défi et reste un parcours du combattant pour la famille de l'enfant handicapé et celui-ci, faute d'un cadre structurel récurrent.

Plus largement théorisé, le courant de la normalisation propose plus spécifiquement, de permettre à toute personne d'accéder à des situations de vie aussi habituelles que possibles et de valoriser le rôle social des personnes porteuses d'une déficience. Et ceci en organisant les services pour tous : éducation, travail, loisirs, ...

Dans cet esprit, l'intégration repose sur des valeurs et des choix qui orientent des pratiques voire des politiques : au Québec par exemple, le courant de



la normalisation est à l'origine de la fermeture des grandes institutions hébergeant les personnes déficientes mentales.

2. En tant que modalité d'accompagnement

L'intégration est aussi une manière d'accompagner l'enfant en situation de handicap. Dans la perspective de rencontrer au mieux ses besoins, de soutenir ses compétences, de lui permettre de réaliser ses projets et de soutenir sa participation sociale. Favoriser la présence de l'enfant handicapé dans des lieux ou des activités ouvertes à tous devient une modalité d'intervention.

Traditionnellement, on distingue :

- L'intégration physique : être simplement parmi les autres, sans avoir forcément de contacts et/ou d'activités communes;
- l'intégration fonctionnelle : faire une activité avec des personnes valides, utiliser du matériel et des équipements en commun;
- l'intégration sociale : faire partie d'une communauté, établir des liens réguliers et spontanés, avoir le sentiment de faire partie d'un groupe et d'y jouer un rôle.

Partie 4

Et maintenant comment fait-on ?

Différents cas de figure

Différents cas de figure peuvent se présenter :

- L'équipe en place reçoit la demande d'une famille d'accueillir son enfant handicapé;
- à l'initiative d'un membre de l'équipe ou d'un responsable, la structure souhaite s'ouvrir à l'expérience de l'accueil d'enfants en situation de handicap;
- la structure a déjà l'expérience de l'intégration mais l'équipe se renouvelle régulièrement et une mise à jour du projet s'impose.

Pour réussir un projet d'intégration dans les loisirs, il convient de l'organiser. Un projet pourra fort bien se réaliser – et certains l'ont été d'ailleurs - en faisant l'économie de certaines étapes : le plan d'action proposé ici l'est à titre indicatif. Cependant, lors de nos entretiens, il nous est apparu que considérer l'ensemble de ces étapes augmentait sensiblement les chances de réussite du projet.

Pour chacune de ces étapes, nous précisons l'intérêt et la finalité de cette dimension. Des outils sont proposés, soit pour nourrir un questionnement ou engager un dialogue, soit pour soutenir le processus d'intégration et sa mise en œuvre.

L'engagement de toute une équipe

Nous avons largement souligné l'importance que le projet d'accueil d'un enfant en situation de handicap soit porté par l'ensemble de l'équipe.

Cela ne signifie pas que l'on doit se débarrasser de toutes les peurs et de tous les obstacles pour s'engager dans le projet. Cependant, il importe d'entendre les craintes de chacun, d'en mesurer la nature. Il sera plus facile ainsi d'estimer si elles sont générées par une méconnaissance du handicap, par une crainte d'agir mal, par une surestimation des difficultés à venir, ... et dans ce cas elles ne résisteront pas à une information complète.

Néanmoins, toutes les craintes ne sont pas produites par une représentation erronée de l'enfant en situation de handicap. Certaines peuvent très justement permettre de prévenir de futurs obstacles à la participation de l'enfant ou à ce que son accueil puisse se faire dans un contexte sécurisé : Nos locaux sont-ils accessibles à un enfant en voiturette ? Comment puis-je communiquer avec cet enfant déficient auditif ? ...

Au-delà d'un recueil des craintes ou interrogations de chacun des membres de l'équipe, il convient d'échanger sur les apports positifs attendus de l'accueil d'un enfant en situation de handicap. Si les peurs sont autant d'obstacles, les motivations sont autant d'éléments mobilisateurs d'énergie. Une équipe trouvera d'autant plus facilement une idée originale pour adapter un jeu à un enfant déficient mental, qu'elle sera convaincue de tout l'intérêt de sa participation à l'organisation de loisir ; pour lui-même, ses camarades, pour défendre les valeurs ainsi véhiculées.

Il reste que le premier des accompagnants qui doit croire en la richesse du projet, c'est le responsable. Même s'il n'en est pas à l'origine, son engagement doit être plein et entier. C'est lui qui doit être attentif à ce que sa mise en œuvre se fasse dans le respect des besoins de chacun, en ce compris des membres de son équipe.

1. L'enrichissement du projet initial

Votre projet d'accueil a construit un projet pour l'accueil des enfants. Il faut maintenant l'enrichir d'une réflexion sur l'accueil des enfants différents. Il est peut-être utile de proposer à l'équipe d'organiser une réunion de réflexion pour présenter la demande d'une famille d'un enfant handicapé. Cette réunion aura un triple objectif :

- Recueillir les avis et appréhensions de chacun des membres de l'équipe;
- informer et enrichir les représentations que chacun a du handicap;
- définir ensemble le sens du projet d'intégration et ses motivations positives.



Questions guides pour animer une réunion de réflexion préparatoire à l'accueil d'un enfant en situation de handicap

- Quelles sont vos craintes ?
- Que connaissez-vous du handicap ? Quelles expériences avez-vous de l'accueil ou de l'accompagnement d'un enfant handicapé ?
- Qu'est-ce que cela peut apporter ? à l'enfant, à sa famille, aux autres enfants, à notre centre...
- En quoi est-ce important ?

A l'issue de cette réunion, devront être au minimum identifiés :

- Le sens du projet et les valeurs qui le soutiennent;
- les aménagements à prévoir pour soutenir la pleine participation de l'enfant aux activités développées;
- les questions auxquelles il sera important de répondre et dont peut-être les parents possèdent des éléments de réponse;
- mais surtout le besoin de soutien ou de formation éventuelle.

Sur cette base, d'autres actions pourront être engagées.



Abécédaire pour synthétiser une première réunion de réflexion

« **Pourquoi ?** » : Quelles sont les raisons pour lesquelles nous avons décidé d'accueillir un enfant en situation de handicap ? Quelles sont les valeurs que nous rappelons en soutenant cette démarche ?

Notre projet :

.....

Nos valeurs sont :

.....

« **Pour quoi ?** » : Quels sont les objectifs que nous poursuivons ?

Nos objectifs généraux sont :

.....

Nos objectifs pour l'enfant intégré sont :

.....

Nos objectifs pour les autres enfants sont :

.....

« **Comment ?** » : Quels sont les moyens et les méthodes à mobiliser pour la bonne réalisation du projet ?

En terme de moyens matériels :

.....

En terme d'aménagement :

.....

En terme d'information vis-à-vis d'un tiers :

.....

En terme de formation ou d'information pour soi :

.....

« **Cependant...** » : Quelles sont les questions importantes auxquelles il nous faut trouver des réponses pour que le projet puisse se réaliser dans les meilleures conditions ?

Aux parents :

A une autorité :

A une personne ressource :

A quelqu'un d'autre :

2. La transmission des valeurs et des pratiques

Si l'accueil d'enfants en situation de handicap est un des axes du projet de votre structure, il est évident qu'une personne, bénévole ou professionnelle, qui est amenée à rejoindre votre équipe, se doit de le partager. En fonction du profil et de la formation de la personne engagée, il peut être tout aussi utile de la « parrainer » dans sa rencontre des enfants en situation de handicap.

3. Désigner un « Responsable de l'accueil spécialisé » ?

L'équipe peut décider de désigner un responsable du projet « accueil des enfants en situation de handicap ».

Choisi impérativement sur base volontaire, il devra impérativement se concentrer sur la formation de l'équipe, être attentif à ce que tout se passe bien et évaluer ultérieurement le projet. Il veillera également aux relations avec les familles d'enfant en situation de handicap, mais pourra également répondre aux questions des autres familles.

4. Rédiger une charte ?

Dans l'esprit que l'intégration d'enfants handicapés dans des activités de loisir est une démarche qui repose sur des valeurs, la rédaction d'une charte oblige à clairement énoncer les principes qui orientent le projet. Surtout, cette charte permet de fédérer les membres de l'équipe tout en exposant auprès de tous les extérieurs les valeurs qui les guident. La charte peut aussi être un outil éducatif à l'attention des enfants accueillis, en faisant l'objet d'une discussion de groupe par exemple. Il doit s'agir d'un document court, rédigé en mots simples.

5. La formation des accompagnants

Que les accompagnants aient une expérience d'accueil d'enfants, ailleurs ou dans l'équipe même, ou qu'ils soient nouvellement engagés, ils n'ont pas nécessairement d'expérience dans l'accompagnement d'enfants en situation de handicap.

Œuvrer pour l'intégration sociale dans le champ des loisirs et des vacances impose sans aucun doute un renforcement de compétences du personnel, tout en affirmant l'intérêt et l'importance d'un regard non spécialiste, non thérapeutique. Ce renforcement dépend de la nature de la déficience de l'enfant.

Les besoins et les caractéristiques de l'enfant accueilli peuvent appeler le concours de partenaires « spécialisés ».

Pour informer et former l'équipe, d'autres partenaires peuvent être sollicités : des associations spécialisées en regard de la déficience de l'enfant existent et peuvent vous aider.

Ce sont soit des services spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants handicapés : services d'aide précoce, services d'aide à l'intégration, services de soins infirmiers, services d'accompagnement... ou soit des associations de familles ou de professionnels.

N'hésitez pas à les contacter, une collaboration est non seulement possible, mais fortement souhaitable. Une liste non exhaustive de ces associations est reprise dans les annexes.

Si vous ne trouvez pas de ressources suffisantes dans cette liste, vous pouvez nous contacter, nous essayerons de vous aider à trouver des ressources dans votre région.

Vous pouvez également appeler le n° vert de l'AWIPH : 0800/16 061.



LA CHARTE PEUT AUSSI ÊTRE
UN OUTIL ÉDUCATIF

Au rang des premiers partenaires se trouvent les parents qui sont une véritable ressource en regard de la connaissance qu'ils ont de leur enfant et de la manière de l'accompagner dans son quotidien. Complété ensemble, le « carnet de route » de l'enfant vous donnera de précieuses indications et en fera un outil efficace pour rassembler les informations à la fois essentielles et spécifiques à l'enfant accueilli.

Mais vous pouvez également compter sur des professionnels qui connaissent bien l'enfant accueilli parce qu'ils l'accompagnent dans d'autres contextes : éducateurs spécialisés, thérapeutes, ...

Développer un « savoir être » des animateurs

Au-delà d'un savoir et d'un savoir-faire que les équipes se doivent d'acquérir, il est surtout un « savoir être » de l'accompagnant qui doit être réfléchi et qui sera gage de la qualité de l'accueil dont bénéficiera l'enfant. La discussion, importante, à engager à propos du projet d'intégration et des valeurs ou principes qui le soutiennent, porte précisément sur ce savoir être. Ce savoir être n'est d'ailleurs pas éloigné de celui que l'on est en droit d'attendre de toute personne encadrant des enfants dans le cadre de loisirs :

- Construire une relation de complicité avec chaque enfant.
- veiller à ce qu'il soit bien accueilli, en confiance et puisse vivre les activités avec plaisir.
- être attentif aux individualités et au rythme de chacun, tout autant qu'au groupe;
- positiver les compétences et les apports de chaque enfant, ne pas faire à sa place;
- imposer des limites tout en respectant la personnalité de chacun;
- user de l'humour sans être ironique ou irrespectueux;
- dialoguer et veiller qu'un esprit de solidarité se développe dans le groupe;
- faire usage d'un vocabulaire non connoté négativement ...

Il peut cependant y avoir une différence entre énoncer des principes et être en relation au quotidien avec un enfant en situation de handicap. A certains moments, cette relation peut être émotionnellement forte, parfois déconcertante ou difficile.



Les mots, au-delà du sens qu'ils véhiculent, transmettent des valeurs.

A propos des enfants que vous accueillez, ne parlez jamais du « handicapé », du « débile » ou de « l'aveugle ». C'est un enfant d'abord, handicapé ou plus précisément encore, en situation de handicap...

Dans cet esprit, il est utile d'accompagner les encadrants en leur laissant la possibilité d'exprimer leurs ressentis quotidiens. Ceci peut se faire dans le cadre des réunions d'équipes ou d'entretiens individualisés avec le responsable du projet, par exemple.

6. La sensibilisation des autres enfants et de leurs parents

Le handicap soulève des peurs, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises. On dit, trop souvent, que les enfants sont « durs et méchants » entre eux et parfois très intolérants à la différence ; alors qu'ils font spontanément preuve d'une approche positive de la différence.

Par ailleurs, il est légitime que les parents soient inquiets pour leurs enfants, et certains imaginent que la présence d'un enfant handicapé pourrait diminuer la vigilance des professionnels pour les autres enfants ou que l'enfant accueilli puisse présenter un « danger » pour les autres enfants.

Tout ceci est parfois vrai, mais seulement en partie. Les peurs se nourrissent trop souvent de l'ignorance et de représentations erronées de la manière dont on imagine que les choses peuvent se passer. Il ne faut cependant jamais minimiser ces peurs, mais au contraire leur porter toute l'attention qu'elles attendent.

Ainsi la sensibilisation des enfants tout venant et de leurs parents passe idéalement par :

- Une écoute de leurs appréhensions;
- un échange à propos de leurs représentations et de leurs préjugés;
- une information générale sur le handicap et concrète sur les modalités pratiques de l'accueil des enfants en situation de handicap et de la cohabitation de tous les enfants;
- une discussion ouverte sur les apports d'une intégration dans les loisirs, pour les enfants en situation de handicap et leur famille, pour les autres enfants et leurs parents.

Pour sensibiliser les parents

A tout moment, lorsqu'il vient rechercher son enfant par exemple, un parent est susceptible d'interpeller le ou les professionnels présents. Ses questions, ses remarques voire ses inquiétudes ne peuvent rester sans réponse. La disponibilité d'écoute des professionnels est essentielle. Ceci plaide d'ailleurs pour que le projet d'accueil de l'enfant handicapé, soit porté par l'ensemble des membres de l'équipe.

Cependant, cette disponibilité ne suffit pas. Il est important qu'une information soit officiellement diffusée et que les familles soient invitées à échanger à propos de leurs éventuelles appréhensions. Ceci préviendra que les parents « se fassent un film » ou se sentent « mis devant le fait accompli ».

Plusieurs modalités sont possibles. Un courrier peut être adressé aux familles ou une information peut être donnée lorsque les parents inscrivent leur enfant aux activités. Quel que soit le vecteur d'information, il s'agit d'énoncer le projet dans lequel s'est engagé l'équipe, d'en préciser les plus importantes motivations, de préciser les apports attendus pour chaque acteur et de rassurer les parents en soulignant les moyens mobilisés et les précautions prises.

Pour sensibiliser les enfants

Comme tout enfant, l'enfant en situation de handicap mérite d'être présenté à ses camarades de jeu ; l'inverse étant tout aussi vrai.

Dans un certain nombre de situations, il peut être très intéressant de permettre aux enfants tout venant de « découvrir », dans le cadre d'une activité par exemple, ce que peut être la vie d'un enfant déficient moteur, visuel ou encore auditif.

Vous pouvez aussi profiter de ces premiers échanges pour amener les enfants, en fonction de leur âge, à réfléchir sur leurs propres capacités ou leurs limites, ou encore sur des questions plus difficiles comme la solidarité ou le respect de différences. Il faut absolument éviter également de susciter des réactions de pitié ou d'empathie envers l'enfant handicapé. N'oubliez pas que la pitié peut faire mal, autant que certaines attitudes de rejet.

S'il ne sert à rien de stigmatiser l'enfant handicapé en évoquant à tout prix ses difficultés, il ne faut pas davantage éluder les questions que sa présence peut susciter. Il est très important d'informer au mieux ses camarades de jeu de la manière de se comporter avec lui lors des actes de la vie quotidienne : jouer avec lui, l'aider à se déplacer, communiquer avec lui, réagir face à une éventuelle difficulté...

Le « jumelage » de l'enfant en situation de handicap à un autre enfant ou un groupe d'enfants peut être bénéfique pour chacun. Il sécurise le premier et facilite sa participation au groupe. Il responsabilise les seconds et leur apprend à apprendre.

Des exemples de jeux de sensibilisation

Vous trouverez dans les annexes des idées de jeux pour sensibiliser les enfants aux différentes déficiences.

Rendre les lieux accessibles

L'accessibilité constitue un vrai enjeu de société. Elle peut avoir un impact positif sur la vie quotidienne de tous les citoyens. En étant accessible à tous, l'accueil dans les activités de loisirs remplit ainsi plus que jamais son rôle social. Ce qui profite aux personnes handicapées profite à tous.

L'accessibilité c'est donc l'aménagement de l'environnement quotidien pour tous, et en particulier pour les personnes handicapées.



Dès lors, tous les équipements destinés à l'usage de la population ont vocation à être accessibles : ces équipements doivent respecter des règles pour rendre à tous les citoyens, dont les personnes handicapées, les services pour lesquels ils ont été conçus. Il existe une législation sur l'accessibilité des lieux publics.

Différentes associations existent et publient différents documents sur ce sujet. Ils sont des experts en la matière. Nous vous invitons à les consulter pour plus d'informations et de documentation. Comme dit précédemment, contactez le numéro vert de l'AWIPH 0800/ 160 61 pour obtenir leurs coordonnées.

Pour notre part, nous nous sommes contentés de suggestions qui tombent sous le bon sens.

Comment rendre les lieux accessibles ?

1. L'accueil :

Comme pour tous les enfants, l'accueil doit être impérativement organisé et sécurisé. Il est souvent important de prévoir un «steward» pour accueillir tous les enfants et de faciliter ainsi leur arrivée en toute sécurité.

Si vous accueillez un enfant à mobilité réduite, il faut prévoir un parking adapté et sécurisé pour embarquer et débarquer un fauteuil roulant du véhicule en toute sécurité. Il est utile de prévoir un ou des emplacements de parking réservés à proximité de l'endroit de l'accueil. La zone doit être la plus plane possible. Elle doit être bien signalée, avec un revêtement stable, non glissant, sans trous ni ornières. Les dimensions idéales : 3m50 de large sur 5m de long.

L'animateur référent peut accueillir l'enfant, et recevoir ainsi les dernières recommandations des parents, les ajouter au carnet de route...

Le cheminement pour arriver aux locaux doit être de plain-pied, sans ressaut, sans obstacles afin de maintenir au moins 1m50 libre pour le passage.

2. Les locaux :

Les locaux doivent être suffisamment vastes, si le mauvais temps vous oblige à rester à l'intérieur. Les personnes en fauteuil ont besoin d'espace. Il est également important de prévoir l'autonomie de l'enfant en fauteuil sur le site. Les portes doivent être suffisamment larges, ...

Pour les repas ou pour le repos des enfants polyhandicapés ou à troubles du comportement, il est parfois utile de prévoir un local calme à l'écart

3. Les sanitaires

Si possible, prévoir des toilettes adaptées :

Si vous accueillez un enfant polyhandicapé ou IMC qui a besoin de soins d'hygiène, il est impératif de prévoir un local spécifique pour ces soins, en toute intimité et en toute sécurité. Il ne faut pas oublier le matériel d'hygiène nécessaire, des gants jetables, des lingettes, poubelle pour évacuer les langes malodorants... Ce local peut également servir d'infirmerie pour les petits bobos.

Les précautions générales à prendre

Les précautions à prendre pour accueillir un enfant handicapé dans des conditions qui assurent sa sécurité et celle des autres ne sont pas spécifiquement différentes de celles que nécessite l'accompagnement de tout enfant. Au-delà des recommandations qui relèvent de toute organisation d'activités de loisirs, il convient de prévenir la santé et la sécurité de l'enfant en situation de handicap.

La mise en œuvre de l'intégration nécessite deux préalables essentiels :

- Que l'enfant en situation de handicap soit en capacité de respecter les règles de vie du groupe qui l'accueille;
- que le groupe accueillant soit en capacité d'aménager ses exigences en tenant compte de la spécificité de la personne accueillie.

1. Précautions relatives à la santé physique

Les informations spécifiques à l'enfant peuvent être recueillies dans le « carnet de route » et connues de tous les animateurs.

En regard de la situation de chaque enfant, il peut être utile que les membres de l'équipe soient formés à réagir aux situations qui peuvent se présenter.

Par ailleurs, une procédure de gestion d'un problème de santé doit être définie. Cette procédure doit notamment préciser les personnes à prévenir selon un ordre déterminé (leurs coordonnées doivent être accessibles) ainsi qu'un « formulaire » d'identification du problème qui pose les questions essentielles : identité de l'enfant, description des symptômes, actions entreprises par l'équipe, médications habituelles ou médicaments donnés à l'enfant, coordonnées des parents et du médecin traitant.

2. Précautions relatives à la sécurité

Ces précautions varient en fonction de la déficience de l'enfant. Elles concernent à la fois les activités quotidiennes et les espaces fréquentés par l'enfant, les activités organisées, le matériel employé et les transports ou déplacements.

Une attention particulière doit être portée à la gestion des situations d'urgence, en particulier les incidents et accidents : tout comme pour la gestion des problèmes de santé, une procédure doit être définie. Une procédure d'évacuation existe nécessairement, il convient que la présence d'un enfant en situation de handicap soit signalée, en particulier si celui-ci éprouve des difficultés de déplacement. Dans tous les cas, une procédure spécifique doit être prévue pour l'enfant en situation de handicap qui tient compte de ses incapacités ou difficultés.

Ces deux procédures peuvent d'ailleurs être identiques : identité de l'enfant, description de l'incident, description des interventions entreprises, coordonnées des parents et du médecin traitant...

S'adapter à différents types de déficience

Pour accueillir correctement un enfant en situation de handicap dans des activités de loisirs ouvertes à tous, il convient de tenir compte de sa déficience et des incapacités qu'elle provoque pour réfléchir aux adaptations nécessaires pour soutenir au mieux sa pleine participation.

Il serait présomptueux de prétendre expliciter toutes les déficiences. Nous avons donc fait le choix d'en présenter certaines plutôt que d'autres en regard des besoins de l'accompagnement dans des activités de loisirs. Nous les avons rassemblées sous cinq catégories, selon un même souci de pragmatisme :

- La déficience intellectuelle;
- les troubles envahissants du développement;
- la déficience physique;
- la déficience sensorielle, visuelle ou auditive;
- le polyhandicap.

Pour chacune des catégories, nous proposons :

- Une définition générale;
- les dimensions auxquelles il faut être attentif;
- le sens général des adaptations à réfléchir.

1. La déficience intellectuelle

La déficience intellectuelle est un état de réduction notable du fonctionnement actuel d'un individu. Le retard mental se caractérise par un fonctionnement intellectuel inférieur à la moyenne, associé à des limitations dans des domaines du fonctionnement adaptatif : communication, soins personnels, habilités sociales, ... La déficience intellectuelle s'exprime très différemment d'une personne à l'autre.

La déficience intellectuelle n'est pas une maladie. C'est un état permanent.

La déficience intellectuelle peut trouver une origine, notamment, dans :

- Une maladie héréditaire ou une anomalie génétique;
- une atteinte du cerveau due à des maladies transmissibles;
- des difficultés en fin de grossesse;
- des maladies infectieuses du jeune enfant;
- des carences graves en stimulation.

A quoi être attentif ?

Les enfants présentant une déficience intellectuelle sont capables d'apprendre. Ils en tirent généralement une grande satisfaction. Ils le font à leur rythme.

- Soyez clair, bref et précis dans la façon de donner des directives;
- Employez un vocabulaire simple et courant, mais sans utiliser un vocabulaire « de bébé »;
- Assurez-vous de la bonne compréhension et au besoin demandez à l'enfant de répéter avec ses mots;
- Soyez patient et n'hésitez pas à répéter;
- Ne changez pas trop les habitudes, certains enfants, sont particulièrement sensibles aux changements;
- Posez des limites claires, ne tolérez pas tout sous prétexte que l'enfant présente une déficience;
- Soyez attentif aux dangers que parfois l'enfant ne mesure pas;
- Soyez particulièrement attentif aux signes verbaux et non verbaux que peut donner l'enfant.

La nature des adaptations

Il est important d'être attentif au rythme selon lequel l'enfant acquiert des habiletés :

- Découpez l'activité en petites tâches;
- Commencez par utiliser de gros objets pour progressivement recourir à de plus petits : par exemple lancez un ballon plutôt qu'une balle;
- Augmentez le rythme des activités à mesure que l'enfant acquiert des habiletés : dans une séance de gymnastique, commencez par des gestes simples et lents.

Les jeux coopératifs constituent des activités de groupe tout à fait indiquées pour les enfants présentant une déficience intellectuelle. Un système de jumelage peut être efficace comme moyen de participation aux activités de loisir.

2. Les troubles envahissants du développement

Les troubles envahissants du développement constituent une catégorie des troubles mentaux qui regroupent différents syndromes. Le plus connu est l'autisme.

Ils se caractérisent par des atteintes, à des degrés divers, des sphères de développement :

- De la communication : absence ou retard de langage, difficulté de compréhension, écholalie (le fait de répéter machinalement des phrases ou des mots), et cætera;
- des interactions sociales : tendance à s'isoler, absence de comportement d'imitation, réactions négatives face aux ressentis d'autrui, difficultés à interagir selon des conventions sociales habituelles, et cætera;
- des comportements : champ d'intérêts restreint et répétitif, mouvements inhabituels, et cætera;
- des perceptions sensorielles : hypersensibilité ou insensibilité d'un ou plusieurs sens.

Les troubles envahissants du développement sont d'origine organique, de types neurologique et biochimique. Ils sont parfois associés à un problème génétique. Ils se déclarent très tôt, dès les premières années de la vie ; avant l'âge de trois ans. Ce ne sont pas des maladies mentales, et ne sont en aucun cas liés à des problèmes psychologiques. L'apparition d'un trouble envahissant du développement n'a aucun lien avec le niveau d'éducation, le mode de vie ou la dynamique familiale.

A quoi être attentif ?

Les enfants présentant des troubles envahissants du développement ont généralement besoin de repères, voire de rituels. Tout changement, non programmé ou non averti, peut être sujet d'angoisse. Il convient donc de « cadrer » au mieux les activités en en indiquant le plus clairement possible le début et la fin notamment.

Dans le même esprit, il est important de prévoir des moments où l'enfant pourra se retirer ; parce qu'il y a trop de bruit ou de lumière, qu'il se sent fatigué, qu'il a simplement besoin de calme.

La communication étant généralement altérée, il convient de s'inquiéter si l'enfant a correctement compris le message, d'utiliser des mots simples et des phrases courtes lorsqu'on s'adresse à lui, au besoin d'utiliser d'images ou de rappels visuels pour communiquer avec l'enfant ou lui signaler les lieux et l'informer des activités ; l'usage de pictogrammes, soit des dessins ou des images symboliques, peut être intéressant.

Une attention particulière doit être portée aux dangers potentiels que présente l'environnement : objets contondants, arêtes de mur, ... De même, ne pas oublier que l'environnement sonore peut être source d'agressivité.

La nature des adaptations

Les adaptations concernent au tout premier plan l'environnement physique et l'organisation du temps et des activités.

3. La déficience physique

La déficience physique se caractérise par une altérité totale ou partielle de certaines fonctions motrices. La déficience physique peut être d'origine accidentelle ou traumatique, liée à une anomalie génétique ou à une maladie infectieuse.

A quoi être attentif ?

Les enfants présentant une déficience physique ne présentent pas, du moins forcément, de retard intellectuel ; et ce, même si leur langage peut apparaître laborieux comme dans le cas d'une infirmité motrice cérébrale par exemple. Il convient donc de s'adresser à eux de la même manière qu'aux autres enfants.

Les enfants ont des difficultés de se mouvoir ou de manipuler certains objets. Fréquemment, ils utilisent des aides techniques pour pallier leurs incapacités : voiturette, appareil de marche, orthèses, ... Il importe d'apprendre à correctement manipuler ces aides techniques : quelques principes du bon usage d'une voiturette, par exemple. Il convient d'être attentif à leur rythme et de s'accorder au rythme du plus lent ; ne pas laisser l'enfant seul en fin de groupe. Pour l'enfant présentant une déficience physique, certaines activités peuvent provoquer une fatigue plus importante que chez d'autres enfants ; il faut y être attentif en envisageant des temps de repos notamment.

Ces enfants peuvent nécessiter des manipulations physiques pour des activités de la vie journalière : aller aux toilettes, se laver, manger, se déplacer. Les accompagnants doivent s'y préparer. Ces « corps à corps » ne sont jamais anodins. Il faut éviter de les banaliser. Il s'agit de toujours les mener dans un respect profond de la personne et de son intégrité physique ; parlez lui, prévenez la de ce que vous allez faire, demandez-lui si la manière dont vous agissez lui convient.

Il ne faut jamais oublier les compétences et potentialités de l'enfant et au

contraire s'astreindre à les valoriser. Certains d'entre eux peuvent briller dans un jeu de société, par exemple.

La nature des adaptations

Les adaptations concernent au premier chef l'environnement et son accessibilité. Il importe d'agir sur l'environnement plutôt que sur la personne : rampe d'accès, véhicules adaptés, jeux adaptés, ...

Il importe de toujours s'intéresser à la situation particulière de l'enfant. Les informations recueillies dans le « carnet de route » sont à ce propos essentielles. Si vous manquez d'expérience, n'hésitez pas à interpeller les personnes qui connaissent mieux l'enfant : ses parents, d'autres professionnels, ... Le recours à un service infirmier peut également se révéler utile.

4. Les déficiences sensorielles

La déficience sensorielle se caractérise par une altérité des sens de l'ouïe ou de la vue. Cette altérité peut être totale ou partielle, fort variable dans son développement.

Les causes sont multiples : accident ou trauma, anomalie génétique, maladie infectieuse ou dégénérative.

A quoi être attentif ?

Les enfants présentant une déficience sensorielle ne présentent pas automatiquement une déficience mentale : Il convient donc de s'adresser à eux de la même manière qu'aux autres enfants.

Les enfants présentant une déficience auditive peuvent avoir acquis des modalités de langage alternatif : usage de la langue des signes, lecture labiale, langage complété signé ...

Il convient de s'informer sur les modalités de communication qu'utilise l'enfant et, au besoin, de se former à celles-ci. Certains enfants peuvent porter des prothèses auditives. Cependant, celles-ci ne permettent généralement pas à l'enfant de comprendre tout comme tout un chacun ; des bruits ambiants importants (réfectoire collectif) peuvent par exemple être particulièrement insupportables.

Si l'enfant lit sur les lèvres, assurez-vous de lui parler de face et au besoin articulez le plus distinctement possible : Soyez attentif à ce que l'enfant ait entendu et compris les consignes ou directives.

Certains enfants présentant une déficience visuelle utilisent des aides techniques : lunettes de vision, canne blanche, chien guide, ... Il reste que l'accompagnant doit être une ressource pour l'enfant :

- Dans un nouvel environnement, il est important de décrire les lieux : le nombre de personnes présentes et l'endroit où elles se situent, le mobilier, la disposition de la pièce, ...
- Dans les déplacements, l'accompagnant (ou un autre enfant) assume le rôle de guide voyant : se placer un demi-pas devant la personne, lui proposer le bras, la prévenir des obstacles, donner des indications précises.
- Si vous laissez l'enfant seul dans une pièce, même pour un court instant, il est préférable de le laisser en contact avec un élément du mobilier, près d'un mur, en veillant toujours à lui fournir un point de repère.

La nature des adaptations

Il est important d'adapter les jeux et les activités de loisir en regard de la nature de la déficience de l'enfant. Par ailleurs, certaines activités publiques sont organisées pour être directement accessibles à des personnes déficientes auditives ou visuelles : exposition de musée rendue accessible à des personnes déficientes visuelles, pièce de théâtre pour personnes déficientes auditives, ...

Une attention particulière doit être portée à l'environnement :

- Pour les enfants déficients auditifs, il importe d'associer aux signaux sonores des signaux visuels;
- Pour les enfants déficients visuels, installer des repères sonores va faciliter son orientation. Il est aussi important de délimiter les aires de jeu.

5. Le polyhandicap

L'enfant polyhandicapé présente une association de déficiences graves avec retard mental, caractérisé par un quotient intellectuel bas, entraînant une dépendance importante à l'égard d'une aide humaine et technique permanentes, proches et individualisées.

Les causes ne sont pas connues dans près d'un tiers des situations. Les causes repérées sont, dans la majorité des cas, anténatales.

A quoi être attentif ?

Les enfants polyhandicapés, par la sévérité de leurs déficiences, présentent une grande dépendance et appellent un soutien humain et technique permanent et spécifique. Leur accueil dans des activités ouvertes à chacun, est toutefois possible moyennant l'implication de personnes ressources extérieures formées dans l'accompagnement d'enfants polyhandicapés.

Cette grande dépendance oblige, plus encore que pour tout autre enfant en situation de handicap, de ne jamais oublier que l'enfant polyhandicapé est avant tout un enfant dont il faut respecter la personnalité et l'intimité, et soutenir les choix et les désirs ; d'autant plus que l'expression de ceux-ci est souvent limitée.

Ces enfants nécessitent toujours une aide pour la réalisation des actes de la vie journalière : se nourrir, se laver, manger, aller aux toilettes, ... Cette nécessité implique que des relations proximales s'établissent entre l'enfant et le ou les accompagnants. Ces relations doivent se construire dans un respect réciproque.

Le suivi médical des enfants polyhandicapés peut être conséquent. Les informations recueillies auprès des parents ou des personnes ressources sont particulièrement importantes.

Les enfants polyhandicapés ont une communication souvent limitée. Il convient d'être spécialement sensible aux signes non verbaux de l'enfant, et de s'inquiéter des modalités de communication que l'enfant a pu développer.

La nature des adaptations

Les adaptations concernent tant l'environnement physique, en termes d'accessibilité, que les modes de participation des enfants aux activités organisées par le centre de loisir.

Les jeux

De manière générale et comme répété plusieurs fois, certains jeux doivent être adaptés en fonction de la déficience de l'enfant.

Par ailleurs, la présence d'un enfant en situation de handicap contribue à ce que s'organisent des activités d'un autre type, plus centrées sur la mise en pratique d'un esprit de coopération. L'aide d'un service spécialisé peut être ici d'un soutien opportun. Vous pouvez contacter notre service de soutien professionnel WALLOPOLY et nous essaierons de vous aider.

Evaluer les besoins d'accompagnement de l'enfant en situation de handicap

1. Le premier contact

Vous venez de recevoir une première demande d'intégration d'une famille d'un enfant handicapé. Pour l'animateur, l'envie de faire plaisir à l'enfant et à sa famille est mêlée aux peurs et aux appréhensions de ne pas y arriver. Ces peurs peuvent par contre être un moteur, comme un défi à relever. Mais cela doit être mûrement réfléchi.

Vous programmez une première rencontre pour évaluer la situation

Refuser sans rencontrer l'enfant et ses parents est scandaleux, mais accepter sans évaluer la faisabilité l'est tout autant.

Mais, se rencontrer, n'est-ce pas déjà trop s'engager... ?

Un échec peut être plus difficile à vivre pour un enfant handicapé et sa famille qu'un refus légitime et bien expliqué. L'intégration est très souvent possible, mais il faut la préparer minutieusement. Il ne faut pas oublier que l'important, c'est le bien-être de l'enfant, ce n'est pas d'organiser une intégration à tout prix...

Vous pouvez donc proposer une première rencontre, sans engagement.

Lors de cette rencontre, vous pouvez proposer d'en référer ultérieurement au responsable, ou à l'équipe pour examiner sereinement si l'accueil peut se faire en toute sécurité. Il est important de se donner le temps de la réflexion, d'examiner la faisabilité du projet d'intégration ainsi que les bénéfices attendus pour tous.

Il est normal d'avoir peur lors de cette première rencontre, il faut oser dire à la famille que vous ne vous sentez pas trop à l'aise, que vous méconnaissiez

le problème. Mais vous pouvez les assurer de votre bonne volonté et que si vous acceptez, vous mettrez tout en œuvre pour réussir ce projet.

La présence de l'enfant à cet entretien préalable, ou pour compléter le «carnet de route» est-elle souhaitable ?

Oui! D'une part, pour évaluer correctement la faisabilité du projet, il faut avoir tous les éléments en main, et donc rencontrer l'enfant en personne est nécessaire. D'autre part, si les parents formulent la demande de fréquenter un lieu de loisirs ordinaires, cela concerne au premier chef cet enfant.

A quoi faire attention pendant l'entretien ?

Les parents d'enfants handicapés, comme tous les parents, ne sont pas tous semblables.

Chaque parent a une perception différente de la réalité, influencé par son histoire, ses croyances, son système de valeurs. Les relations que certains parents ont eues avec certains professionnels ont été parfois pénibles. Cela va influencer la manière dont ils vont vous percevoir.

Certains, pour vous faire accepter leur enfant, vont minimiser les problèmes et avoir tendance à avoir des exigences énormes. D'autres vont au contraire les grossir pour s'assurer que vous ayez conscience des dangers et protégez bien leur enfant.

C'est important pour le responsable du projet d'intégration de comprendre la famille et d'envisager avec elle tous les aspects. C'est à vous ensuite de faire la part des choses et d'examiner en toute objectivité la situation.

Il est important de bien signaler que les centres de loisirs doivent rester des endroits d'amusements, et qu'il n'y a pas de volonté thérapeutique ou pédagogique.

Lors de la première rencontre, si vous pouvez donner une réponse immédiate, ou lors d'une seconde rencontre si vous vous êtes donné le temps de la réflexion avant d'accepter, vous complétez ensemble « Le carnet de route ».



2. Comment compléter le carnet de route ?

En fonction de la nature de sa déficience, l'enfant en situation de handicap peut nécessiter une attention particulière :

- En fonction de sa santé physique : médication particulière, sujet à des crises d'épilepsie, ... ;
- en regard d'éventuelles incapacités : difficultés à se déplacer, communication non verbale, ...

Comme tout enfant, il a des préférences (en termes d'activités, de nourriture,...) ou il peut réagir de manière particulière à certains événements (retrait dans une situation de groupe, comportements réactifs face à une situation de frustration, ...).

Pour vous aider à rassembler ces informations sans en omettre les principales, nous proposons un modèle de « carnet de route », sorte de fiche d'identité enrichie de l'enfant.

Ce « carnet de route » doit être complété dès l'inscription de l'enfant aux activités. Il convient de le faire avec les parents de l'enfant et, si nécessaire, avec l'aide de certaines personnes qui le connaissent bien : autres membres de la famille, professionnels qui l'accompagnent au quotidien, autres professionnels ressources, ...

Il est important que l'ensemble des membres de l'équipe d'animation prenne connaissance de son contenu, et que le « carnet de route » demeure accessible dans un endroit connu de tous. Par contre, il s'agit de faire attention au respect de la vie privée de l'enfant, il faut que chacun respecte un « secret professionnel » sur toutes ces informations partagées.

S'adapter aux besoins spécifiques de l'enfant accueilli et préparer son accueil.

Si lui apposer une étiquette « handicapé » marginalise l'enfant et le stigmatise, c'est principalement le regard des autres qui va renforcer ou non ce sentiment d'exclusion et d'irrespect de ses droits et de sa personne.

Bien entendu, les enfants en situation de handicap sont des enfants porteurs d'une déficience. Il ne faut certainement pas nier celle-ci, mais l'essentiel est d'en comprendre l'impact au quotidien, en terme de restriction d'activités notamment. Dans cet esprit, il convient donc d'être attentif aux incapacités de l'enfant mais surtout aux adaptations nécessaires qui vont permettre à l'enfant de participer, au maximum de ses possibilités, aux activités proposées.

Or, même si c'est une évidence, il est important de rappeler que ce sont avant tout des enfants :

- Des enfants avec des envies, des réactions mais aussi des droits identiques à tous les autres enfants;
- des enfants avec une personnalité et des goûts spécifiques, autant différents les uns des autres que tous les enfants le sont entre eux.

Il s'agit donc d'accueillir un enfant handicapé comme un enfant, semblable aux autres, avec une identité propre comme chacun d'entre nous. Ce sont des enfants avec des compétences, au-delà de leurs « manques ». Il est indispensable de s'en rappeler, d'y être attentif et de chercher à les valoriser.

En fonction de la nature de sa déficience, l'enfant en situation de handicap peut nécessiter une attention particulière : en fonction de sa santé physique : médication particulière, sujet à des crises d'épilepsie, en regard d'éventuelles incapacités : difficultés à se déplacer, communication non verbale,...

Comme tout enfant, il a des préférences (en termes d'activités, de nourriture,...) ou peut réagir de manière particulière à certains événements (retrait dans une situation de groupe, comportements réactifs face à une situation de frustration, ...).

Désigner un référent ?

L'équipe peut décider de désigner un « référent » pour l'enfant handicapé. Choisi impérativement sur base volontaire, il pourra établir une relation privilégiée avec l'enfant et ses parents. Ceci peut rassurer tant l'enfant que le parent et faciliter la communication avec ceux-ci. Cependant, cette relation ne doit pas être exclusive, ni dans un sens ni dans un autre, au risque de ne pas réaliser une « véritable » intégration.

L'ÉQUIPE PEUT DÉCIDER DE DÉSIGNER
UN "RÉFÉRENT" POUR L'ENFANT HANDICAPÉ.



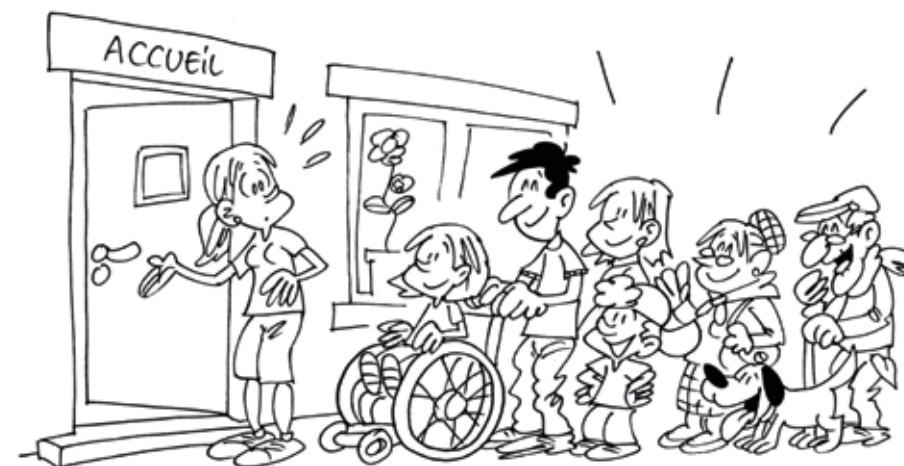
Les relations avec les parents de l'enfant handicapé

Accueillir l'enfant en situation de handicap, c'est aussi accueillir et répondre aux attentes de sa famille. Cette famille a ses propres besoins, vit trop souvent la déficience de son enfant comme une stigmatisation de l'ensemble de ses membres.

Les parents de l'enfant handicapé sont les personnes qui connaissent le mieux l'enfant dans son quotidien. Comme tout parent, ils peuvent aussi avoir des appréhensions à l'idée de confier leur enfant à des « inconnus ». Il convient donc d'en faire des partenaires, et que ce partenariat puisse se développer sur une confiance partagée. Dans cet esprit, les premières rencontres balisent le contexte sur lequel pourra progressivement se construire cette dynamique de partenariat. Accordez-y une attention toute particulière.

Les parents de l'enfant handicapé ont de nombreuses attentes vis-à-vis des membres de l'équipe du centre d'activités. Le « simple » fait d'accueillir leur enfant répond, en soi, à une partie d'entre elles. Parfois, certains parents peuvent se sentir redevables et, paradoxalement, se sentent moins libres d'exprimer leurs inquiétudes. Il est donc important d'explicitement leur dire qu'ils s'autorisent à poser toutes les questions qui les tracassent, à évoquer leurs éventuelles craintes et à vous informer de tout ce qu'ils estiment important pour que leur enfant soit accompagné le mieux possible ; tout en précisant que cela ne conditionnera pas l'accueil de leur fils ou de leur fille.

Remplir ensemble le carnet de route contribuera à instaurer une dynamique de confiance et un partenariat entre les parents et vous. C'est aussi l'occasion de leur reconnaître leur qualité d'experts du quotidien de leur enfant. Ils pourront aussi contribuer à (in)former l'équipe sur des gestes quotidiens ou plus globalement sur la déficience dont il est porteur.



ACCUEILLIR L'ENFANT,
C'EST AUSSI ACCUEILLIR SA FAMILLE.

Personnaliser les liens

Lorsque cela est possible, une visite des lieux d'accueil peut être utile. Cette visite est l'opportunité de rassurer les parents et d'entendre leurs éventuelles propositions sur l'intérêt d'aménager l'espace de jeu ou de ne pas oublier de compléter la trousse de premier secours par exemple.

Il est aussi important que les parents puissent rencontrer les membres de l'équipe et en particulier l'éventuel référent de leur enfant. Personnaliser les contacts renforce aussi le lien de confiance.

Par ailleurs, un suivi de l'accueil peut éventuellement être proposé. Un bilan intermédiaire peut être proposé à l'issue de la première semaine d'accueil ou il peut être prévu que le référent fasse un rendu de la journée lorsque les parents viennent rechercher leur enfant.

Partie 5

L'évaluation du projet

***Reconnaître les réussites et corriger les failles.
Identifier les bonnes pratiques pour les reproduire.***

1. Le suivi du projet

Mener un projet d'intégration d'un enfant handicapé dans une activité de loisir peut être source d'énormes satisfactions. Ces satisfactions peuvent se mêler à des événements ou des situations vécus comme plus difficiles.

Pour identifier « ce qui a fonctionné » et en tirer le maximum de valorisation, comme pour appréhender au mieux « ce qui a cloché » et envisager de le reconduire en l'améliorant, une évaluation du projet s'impose. Comme le projet d'intégration implique un ensemble d'acteurs et repose sur leur collaboration, il convient que son évaluation puisse recueillir et comparer leurs avis.

Parmi les acteurs à interroger, on peut identifier :

- L'enfant handicapé et ses parents;
- les autres enfants et leurs parents;
- les membres de l'équipe d'animation;
- les éventuels partenaires au projet.

Pour mieux comparer les vécus, les questions posées à chacun doivent pouvoir se recouper. L'usage d'un questionnaire écrit n'est pas nécessaire. Les questions peuvent être posées lors d'une rencontre, individuelle ou collective. Ainsi, les enfants peuvent être interpellés lors de l'évaluation en fin de stage; il suffit d'avoir en tête les questions importantes.

2. Les thématiques à évaluer

Il est au moins cinq thématiques à questionner :

- Le vécu général des différents acteurs : les enfants, les parents, les membres de l'équipe et les autres acteurs;
- la participation de l'enfant handicapé aux activités et son intégration dans le groupe de pairs;
- la collaboration entre les acteurs;
- les moyens libérés ; humains, organisationnels et matériels;
- l'identification des éventuels événements difficiles.

Ces cinq thématiques ne doivent pas être abordées avec l'ensemble des acteurs. Dans les annexes, vous trouverez un exemple de questionnaire écrit qui peut être complété par les parents (de l'enfant intégré et des autres enfants), les membres de votre équipe et les autres acteurs comme les éventuels professionnels extérieurs : voir « Questionnaire de satisfaction ».

Pour les enfants, il est préférable que l'évaluation se fasse oralement, lors d'une activité de groupe en fin de stage par exemple. Les questions proposées ci-dessous doivent être adaptées à l'âge des enfants accueillis.

Partie 6

Conclusion

Nous voici arrivés au terme du « petit chemin de l'intégration » que nous avons parcouru ensemble.

Nous espérons vous avoir convaincu que s'enrichir de nos différences, participer activement à l'instauration d'une société plus juste et répondre aux besoins et attentes de tous, en ce compris d'enfants qui ont les mêmes besoins que chacun mais qui nécessitent des réponses spécifiques est un enjeu important de notre société.

Ratifier une convention, fût-elle de l'ONU, ou adhérer à des chartes européennes, c'est très bien, mais ce sera dans les actes du quotidien que l'intégration des personnes sera évaluée.

Soutenir et engager des projets concrets d'accueil d'enfants en situation de handicap dans des activités de loisirs ouvertes à tous participe à la construction d'une société du futur plus équitable.

Votre expérience nous sera très utile pour améliorer ce guide.

Nous sommes donc très intéressés par vos commentaires, remarques, ou suggestions. Par ailleurs, n'hésitez pas à nous contacter par mail pour tout renseignement ou demande de formation.

Si vous souhaitez recevoir certains fichiers en version Word pour les faire évoluer ou les utiliser de manière plus personnelle, envoyez-nous un mail, nous vous les ferons parvenir (plus ou moins) rapidement.

En retour, n'oubliez pas de nous envoyer vos propositions d'amélioration !

Annexes



CARNET DE ROUTE

Fait le

Par

Ce carnet est un document indispensable pour mieux connaître votre enfant, ses habitudes, son état de santé. Il nous sera utile pour veiller à sa sécurité, son bien-être et pour l'accompagner au mieux.

3. Autonomie

Déplacements :

Habituellement, mes déplacements nécessitent :

Une chaise roulante – un tricycle – une tribune - de l'aide -
des points d'appui – aucune aide.

Remarques :

Présence d'un appareillage : oui / non

Si nécessaire : explications de la mise en place de mon appareillage

Utilisation permanente ou momentanée :

Seuil de tolérance physique : Je suis vite fatigué(e) oui / non

Il faut veiller à (position, coussins...).....

Alimentation :

Habituellement, mes repas nécessitent :

une aide partielle – aucune aide – une aide totale:.....

Je suis : gaucher / droitier

Mes repas sont : mixés – coupés – hachés

Régime particulier :

Habituellement, la prise de boissons se fait: seul – accompagné
au verre - au canard - à la paille – au biberon
non épaissie – épaissie
froide – tempérée - chaude

Remarques :

Je demande à boire quand j'ai soif : oui / non

Je risque de faire des « mauvaises déglutitions » : oui / non

Dans ce cas, il faut prendre quelques précautions :

Mes goûts :

Ce que je n'aime pas du tout :

Mes habitudes :

Hygiène et toilette :

Je vais aux toilettes : seul / avec assistance / non

J'utilise des toilettes adaptées :

Je dois aller aux toilettes à heures fixes :

Je ne sais pas demander / Je sais demander / j'exprime ma demande de cette
façon :

Utilisation de langes : oui / non

Uniquement la nuit/ également le jour

Pour ma toilette après le change, il faut

Je m'habille seul (e)/ j'ai besoin d'aide / tu dois le faire pour moi

4. Communication

Je comprends :

Certains mots

Des signes ou des gestes.....

Des pictogrammes ou des images.....

Je comprends tout ce que tu me dis oui / non

Je m'exprime :

Par des mots

A l'aide d'images, de pictogrammes, de photos

Par les yeux, des signes de tête, des rires, des vocalises, des pleurs, des cris,

Autres

Si je veux dire non, je.....

Si je veux dire oui, je.....

Si je m'ennuie, je.....

Si j'ai mal.....

Si je suis content.....

Si je suis fâché(e).....

Si j'ai besoin d'aide.....

Si je suis fatigué(e)

Il faut être vigilant à

5. Comportements

Pendant mes activités :

Ce que je déteste

Ce que j'aime le plus

Il vaut mieux éviter de

Il est conseillé de

Ce qui me fait peur.....

Je sais respecter consignes : oui / non

Si non, quelles précautions prendre ?

Lors de sorties et d'activités en groupe, il faut faire attention à

.....

Il m'arrive d'avoir des attitudes ou des comportements qui peuvent être vécu

difficilement par mon entourage oui / non

Lesquels ?

Dans ces situations, il est préférable de

Vis-à-vis de moi-même, je peux.....

Vis-à-vis des autres, je peux.....

Dans ces situations, il est préférable de.....

6. Le Sommeil

Habituellement, une sieste ou un moment de repos est nécessaire :

oui / non

Si oui, à partir de.....heures jusqueheures.

Il faut faire attention à

Signes de fatigue lorsque :

Précautions particulières :

7. Remarques à ajouter

.....

.....

.....

Des exemples de jeux de sensibilisation

Vous trouverez ci-après des idées de jeux pour sensibiliser les enfants aux différentes déficiences.

1. Déficience visuelle.

BUT

Exercer la capacité de visualiser mentalement le portrait d'une personne à l'aide d'indices sensoriels autres que visuels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Permettre aux enfants de comprendre comment les personnes ayant une déficience visuelle se font une représentation mentale de ce qu'elles perçoivent.

MATERIEL.

Papier, Crayons, Bandeaux.

DIRECTIVES.

Chaque enfant décrit sur papier une personne connue de tous les autres enfants, que cette personne soit présente ou non.

Les descriptions sont lues par l'éducatrice et les enfants qui écoutent essaient d'identifier la personne décrite.

Pour faciliter la concentration sur les autres sens que la vue, les enfants ferment les yeux ou portent un bandeau.

Les descriptions ne comportent pas d'indices de couleur, ni d'indices du genre : lieu de naissance, profession, adresse, occupation préférée,.... On peut cependant y trouver des indices de l'âge, de la chevelure, des traits du visage, du type physique, des textures et du type de vêtements portés, de la grandeur, du rythme de la démarche,.... Bref, des indices uniquement repérables par les autres sens que celui de la vue.

VARIANTE.

On peut jouer à ce jeu en équipes de quatre personnes et plus. Chaque enfant prépare la description non visuelle d'une personne connue de tous par des indices perceptibles seulement de façon sensorielle. En alternant les équipes, les enfants lisent chacun à leur tour la description aux autres, qui ont les yeux bandés. La première identification juste donne un point à l'équipe.

DISCUSSION.

Encourager les enfants à découvrir qu'il est plus ou moins facile, selon les indications qui leur sont données, d'identifier une personne qui leur est décrite et à remarquer que l'exercice est encore plus difficile quand on ne peut pas voir la personne qui fait la description.

2. Déficience visuelle : Que voyez-vous ?**BUT**

Effectuer des tâches en simulant certaines déficiences visuelles.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Permettre aux enfants de se renseigner sur les différents types de déficiences visuelles et de comprendre qu'il existe des dispositifs d'aide dont peuvent se prévaloir les personnes ayant une déficience visuelle.

MATERIEL.

Des verres, des lunettes de protection ou de plongée, du savon ou de la pâte dentifrice pour étendre sur les verres (pour le savon : mouiller, appliquer, laisser sécher puis répéter l'opération), des rouleaux de carton.

DIRECTIVES.

Les enfants préparent les verres ou les lunettes pour simuler certaines déficiences :

- Champ visuel rétréci : utiliser des rouleaux de papier tenus près des yeux;
- pour les lunettes : obscurcir les tours en ne laissant qu'un petit trou au milieu;
- vision périphérique : des verres ou lunettes dont le centre est couvert mais dont les extrémités sont claires ;
- perception de la lumière seulement : des verres ou lunettes complètement recouvertes de savon ou de pâte dentifrice.

Placer les enfants en équipe de deux : l'un porte les lunettes et l'autre agit comme guide.

Attribuer des tâches ; quand les tâches ont été accomplies, inverser les rôles.

SUGGESTIONS.

Copier un court message ; lire un article dans une revue

Trouver un objet dans un placard sombre ; Choisir un livre précis dans une bibliothèque ; Assembler un casse-tête simple.

VARIANTE.

Les enfants pourront poursuivre ces simulations à la maison et faire part de leurs expériences et des défis qu'ils ont rencontrés.

DISCUSSIONS.

Encourager les enfants à discuter de leurs expériences et de leurs défis ;

Examiner des dispositifs d'aide qui servent couramment, dont les verres correcteurs ;

Imaginer différentes inventions qui pourraient faciliter la vie des personnes qui ont une déficience visuelle.

3. Déficience visuelle : Slalom sonore.

BUT.

Se mouvoir les yeux bandés à travers un parcours semé d'obstacles qu'on ne doit pas déplacer, tout en se laissant guider par un instrumentiste.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Permettre aux enfants de découvrir qu'il est difficile pour les personnes ayant une déficience visuelle de se déplacer sans repère sonore.

MATERIEL.

L'éducatrice établit un parcours en forme de zigzag avec divers objets à éviter (chaises, pile de livres, poubelles, etc.). Un dernier objet indique le point d'arrivée. Puis, les enfants trouvent des indices sonores pour guider la progression dans le parcours, par exemple :

Cloche = avancer

Claquoir de bois = tourner à gauche

Couvercle de chaudron frappé = tourner à droite

Tambour = reculer

Sifflet = arrêter

Disposer les instruments sur une table placée entre les deux équipes.

DIRECTIVES.

- Les enfants se répartissent en deux équipes ayant un nombre égal de participants.
- Un joueur de la première équipe se place près des instruments tandis qu'un autre de la même équipe, un bandeau sur les yeux, se prépare à faire le parcours.
- En introduisant les sons appropriés, l'instrumentaliste guide l'aveugle vers le point d'arrivée.
- Si celui-ci n'a heurté aucun objet, un autre participant de la même équipe commence le parcours à son tour.
- Si l'aveugle déplace un objet, il rejoint ses coéquipiers et c'est la seconde équipe qui prend la relève (un joueur instrumentaliste et un joueur

aveugle), jusqu'à ce qu'un de ses membres touche un objet.

Les équipes alternent ainsi jusqu'à ce que tous les membres d'une équipe aient effectué le parcours sans avoir déplacé les objets. Cette équipe est alors déclarée gagnante.

DISCUSSION.

Encourager les enfants à parler de leurs expériences. Auraient-ils pu se déplacer sans heurter les objets s'il n'y avait pas eu d'avertissements sonores? Imaginer différentes inventions qui pourraient faciliter la vie des personnes aveugles.

4. Déficience visuelle : Goops.

BUT.

Faire expérimenter aux enfants une technique d'arts plastiques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Faire connaître aux enfants un moyen d'expression utilisé par les enfants ayant une déficience visuelle.

MATERIEL.

- Gouache artisanale ;
- 2 tasses de farine ;
- ½ tasse de sel ;
- ¼ tasse de sucre ;
- 1 3/4 tasse d'eau ;
- colorant alimentaire ou gouache de couleur.
- mélanger jusqu'à consistance lisse. Séparer la recette et ajouter le colorant. Mettre dans une bouteille pour teinture à cheveux (que l'on trouve en pharmacie). Agiter avant d'utiliser.
- feuille cartonnée ou carton rigide.

DIRECTIVES.

À l'aide de la bouteille pour teinture, chaque enfant fait le contour d'un dessin : forme géométrique, carte géographique, tour de sa main, etc.
Laisser sécher de 3 à 4 heures.

VARIANTE.

Quand les dessins en relief sont secs, à tour de rôle, on bande les yeux d'un enfant. On lui présente un dessin en relief et à l'aide de ses doigts il tente d'identifier ce qu'il représente.

DISCUSSION.

Encourager les enfants à discuter des avantages de cette pâte à modeler pour les enfants qui ont une déficience visuelle ; Donner des idées d'activités d'arts plastiques que ces enfants peuvent utiliser pour s'exprimer.

5. Déficience auditive : Qu'est-ce que j'ai dit ?**BUT.**

Faire connaître aux enfants la technique de lecture sur les lèvres comme moyen de communication.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Fournir aux enfants l'occasion de comprendre comment la lecture sur les lèvres peut aider les personnes malentendantes et d'apprendre à parler de façon à ce qu'une personne qui a une déficience auditive puisse mieux comprendre.

MATERIEL.

Une série de phrases simples écrites sur des cartes, par exemple :

- maman aime bébé
- viens ici
- j'ai un bâton.

DIRECTIVES.

Les enfants se regroupent en équipe de deux ; l'un dit les mots sans émettre de son alors que l'autre lit sur les lèvres et essaie de comprendre.
Pour les plus jeunes qui ne sauraient pas lire, l'éducatrice pourra lire les mots.

VARIANTE.

Dresser deux listes de mots : l'une composée de mots faciles à lire sur les lèvres et l'autre, de mots difficiles à déchiffrer.

DISCUSSION.

Encourager les enfants à discuter des avantages et des limites de la lecture sur les lèvres.

Note : les personnes sourdes trouvent qu'il est presque impossible de lire sur les lèvres des mots isolés pris hors de contexte. Il faut que les enfants en soient conscients et qu'ils ne supposent pas que tout ce qu'ils disent sera compris par des personnes sourdes.

Énumérer les suggestions qui facilitent la lecture sur les lèvres à savoir : ne pas parler avec la bouche pleine, en mâchant de la gomme ou autre chose ; ne pas parler avec les mains devant la bouche ; parler lentement et clairement ; prendre soin de faire face à l'auditeur.

6. Déficience auditive : Je m'exprime par le mime.**BUT.**

Permettre aux enfants d'expérimenter la communication gestuelle.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Fournir aux enfants l'occasion de comprendre que, grâce à la communication gestuelle, les personnes ayant une déficience auditive peuvent se faire comprendre et d'apprendre à utiliser les gestes pour mieux communiquer avec elles.

MATERIEL.

Aucun.

DIRECTIVES.

Les enfants à tour de rôle, miment un animal, une action, ou un événement.
Les autres enfants doivent deviner ce qui est mimé.

VARIANTE.

L'éducatrice et deux enfants composent une petite histoire qui implique une communication entre eux.

Les deux enfants miment l'histoire devant les autres enfants.

Les autres enfants essaient de deviner ce qu'ils se 'disent' par gestes et de découvrir l'histoire qu'ils tentent de 'raconter'.

DISCUSSION.

Encourager les enfants à :

Discuter des avantages et des limites de la communication gestuelle.

Echanger sur l'importance d'utiliser les bons gestes pour bien se faire comprendre.

Echanger sur les difficultés de comprendre les messages quand les gestes sont trop rapides ou imprécis

7. Déficience motrice : Se déplacer.**BUT.**

Créer une situation de simulation de mobilité restreinte.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Permettre aux enfants de comprendre certaines difficultés que doivent affronter les personnes qui utilisent un fauteuil roulant et d'apprendre comment agir de façon positive avec une personne en fauteuil roulant.

MATERIEL.

Fauteuils roulants et béquilles.

DIRECTIVES.

Placer les enfants en groupe de deux ; l'un des deux servira de guide.

Demander aux enfants de se rendre à un endroit désigné (bibliothèque, cour de récréation, toilettes) et de revenir en classe.

L'enfant qui joue le rôle de la personne ayant une déficience motrice doit essayer autant que possible de se débrouiller seul et sans l'aide du guide.

Ceux qui le désirent peuvent porter leur appareillage de simulation pendant la période du dîner ou pendant la récréation.

Suggérer d'autres gestes comme frapper un ballon du pied ou toute autre activité sportive.

VARIANTE.

Les enfants pourraient organiser une partie de basket en fauteuil roulant avec l'aide d'un organisme sportif local.

DISCUSSION.

Encourager les enfants à parler de leurs expériences et de leurs observations lors de leur utilisation du fauteuil roulant et dresser une liste des comportements adéquats envers les personnes qui utilisent un fauteuil roulant. Demander aux enfants des suggestions qui pourraient s'ajouter à la liste.

8. Déficience intellectuelle : Nouvelle orientation.

BUT.

Comprendre quelques-unes des difficultés éprouvées par les personnes ayant une déficience intellectuelle quand il s'agit de suivre des instructions.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Donner aux enfants l'occasion de prendre conscience des difficultés que doivent affronter les personnes ayant une déficience intellectuelle.

MATERIEL.

Un miroir mural sur un pied ;
Du papier ;
Des crayons ;
Des craies à colorier.

DIRECTIVES.

Examiner avec les enfants les changements de direction qui se produisent quand on regarde dans un miroir.

Demander aux enfants d'accomplir un certain nombre de tâches en regardant dans le miroir : écrire son nom, faire un dessin, tracer une étoile à cinq pointes ou un pentagone.

DISCUSSION.

Encourager les enfants à parler de leur expérience et ce qu'ils ont ressenti au cours de cet exercice ainsi que de l'effort de concentration requis pour accomplir les tâches demandées ; leur demander de donner des suggestions pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à accomplir les tâches.

9. Déficience intellectuelle : Un à la fois.

BUT.

Comprendre quelques-unes des difficultés que doit surmonter une personne ayant une déficience intellectuelle quand il s'agit de suivre des instructions.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Donner aux enfants l'occasion de comprendre la nécessité de parler lentement et clairement quand on s'adresse à une personne ayant une déficience intellectuelle.

MATERIEL.

Une liste d'instructions (ci-jointes) par groupe d'enfants.

DIRECTIVES.

Répartir les enfants en petits groupes ; un membre du groupe sera l'animateur, un autre, l'évaluateur.

L'animateur lira la liste d'instructions qui suit : une seule fois, clairement, mais sans faire de pause entre chaque instruction.

On demandera aux enfants d'accomplir ce qui a été demandé en se fiant à leur mémoire.

L'animateur relit la liste lentement en donnant le temps aux participants de faire chaque geste.

L'évaluateur de chaque groupe prend note des efforts de chaque participant. Ces notes pourront être lues devant les enfants à la fin de l'exercice.

INSTRUCTIONS.

1. Debout ;
2. Faites trois tours complets ;
3. Tapez des mains ;
4. Dites votre nom ;
5. Touchez vos oreilles ;
6. Frappez le sol du pied ;
7. Tapez l'épaule du voisin ;

8. Reculez de trois pas ;
9. Fermez les yeux ;
10. Croisez les bras ;
11. Asseyez-vous ;
12. Ouvrez les yeux.

DISCUSSION.

Encourager les enfants à comparer les deux expériences et noter combien il est frustrant de savoir qu'on peut accomplir des tâches, mais qu'on ne peut se rappeler les instructions ou qu'on n'a pas le temps nécessaire ;

Offrir leurs suggestions pour communiquer efficacement avec une personne ayant une déficience intellectuelle ;

Parler d'occasions où ils se sont sentis obligés de se hâter pour terminer un travail alors qu'ils auraient eu besoin d'explications supplémentaires.

10. Déficience intellectuelle : Suivre les instructions.

BUT.

Comprendre quelques-unes des difficultés éprouvées par les personnes ayant une déficience intellectuelle quand il s'agit de suivre des instructions complexes.

Note : cet exercice convient d'avantage aux enfants du 2e cycle du primaire. Il est important de leur dire que l'exercice ne sera ni évalué, ni recueilli.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.

Donner aux enfants l'occasion de comprendre les frustrations ressenties lorsque les choses vont trop vite pour leur capacité de compréhension ;

Comprendre qu'on peut accomplir des tâches qui paraissent difficiles si on a le temps et si on peut travailler à son propre rythme.

MATERIEL.

Des copies de l'illustration de la ménagerie (voir dessin). Des crayons à colorier.

DIRECTIVES.

Demander aux enfants d'écouter très attentivement vos instructions en les avertissant que l'exercice ne sera pas facile.

Lire les instructions qui suivent aussi vite que possible de sorte que les enfants n'aient pas le temps d'accomplir les tâches demandées.

Ne donner aucune aide ni explication demandée.

1. Colorier le perroquet.
2. Dessiner une cage autour du dalmatien.
3. Mettre une laisse au terrier.
4. Compter et colorier les amphibiens.
5. Dessiner trois poissons rouges dans le bocal

Quand il est évident que personne ne réussit à suivre les instructions dans la période de temps accordée, recommencez l'exercice en donnant le temps aux enfants de terminer chaque tâche et en expliquant les termes qu'ils ne comprennent pas.

DISCUSSION.

Encourager les enfants à parler de chacune des deux expériences et ce qu'ils ont ressenti dans chaque cas : ont-ils fait rire d'eux parce qu'ils n'ont pas réussi à faire l'exercice dans le temps déterminé ? Si oui qu'ont-ils ressenti ?

Leur demander quelles suggestions ils peuvent donner pour faciliter les tâches à une personne ayant une déficience intellectuelle ;

Faire prendre conscience de l'idée qu'une personne ayant une déficience intellectuelle peut éprouver ce genre de sentiment de frustration non seulement à l'école mais à d'autres occasions et qu'une personne ayant une déficience intellectuelle peut suivre des instructions et accomplir des tâches si les explications sont claires et complètes et si on lui accorde suffisamment de temps.

Evaluation de la réalisation du projet d'accueil d'enfants en situation de handicap

Ce questionnaire a pour objectif d'évaluer votre satisfaction quant à la réalisation du projet d'accueil d'enfants en situation de handicap au sein de notre centre.

Ce projet ne fut possible que grâce à la collaboration et au soutien de tous, et nous vous en remercions. Notre préoccupation est de faire évoluer le projet au mieux des besoins et des intérêts de chacun. C'est pourquoi il est précieux que nous puissions recueillir votre avis. Nous rassemblerons l'ensemble des réponses et vous en ferons un compte-rendu.

Dans un esprit d'amélioration de la qualité de nos services, nous nous engageons à faire évoluer notre projet en tenant compte de vos avis et a vous informer de cette évolution.

Pour répondre au questionnaire, cochez simplement un des choix proposés. Ajoutez, au besoin, un commentaire ou une proposition sur la feuille papier libre en fin de questionnaire.

Identification

De quel stage ou activité parlons-nous ?

Nom du centre ou de l'organisation :.....

Période du stage ou de l'activité de loisirs.....

Qui êtes-vous ?

- Un parent
- Un accompagnant
- Un professionnel extérieur
- Autre :



Légende :

- Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation
 - ± Je suis plus ou moins d'accord avec cette affirmation
 - + Je suis d'accord avec cette affirmation
 - ++ Je suis tout à fait d'accord avec cette affirmation
 - ? Je ne sais pas ou je ne veux pas répondre
- Veillez encadrer votre réponse.*

1. A propos du projet dans sa globalité

Selon vous ...

Le projet d'accueil d'un enfant handicapé mené a été une expérience positive.

- +/- + ++ ?

Le projet était suffisamment clair et défini.

- +/- + ++ ?

Le projet vous paraissait suffisamment important que pour avoir été défendu et réalisé.

- +/- + ++ ?

2. A propos du vécu général des différents acteurs : les enfants, les parents, les membres de l'équipe et les autres acteurs

Selon vous ...

Les enfants ont bien vécu le stage et en ont tiré de nombreux aspects positifs.

- +/- + ++ ?

Les besoins des enfants et leurs attentes ont été correctement rencontrés.

- +/- + ++ ?

La présence d'un enfant handicapé a rendu le stage d'autant plus positif pour les autres enfants.

- +/- + ++ ?

Les parents estiment que ce stage est globalement positif.

- +/- + ++ ?

Les besoins et les attentes des parents ont été correctement rencontrés

- +/- + ++ ?

Selon les parents, la présence d'un enfant handicapé a rendu le stage d'autant plus positif.

- +/- + ++ ?

Les membres de l'équipe estiment que ce stage est globalement positif.

- +/- + ++ ?

Les besoins et les attentes des membres de l'équipe ont été correctement rencontrés

- +/- + ++ ?

Selon les membres de l'équipe, la présence d'un enfant handicapé a rendu le stage d'autant plus positif.

- +/- + ++ ?

Les éventuelles personnes ressources associées au projet estiment que ce stage est globalement positif

- +/- + ++ ?

3. La participation de l'enfant handicapé aux activités et son intégration dans le groupe de pairs

Selon vous ...

L'enfant handicapé a bien vécu le stage et en a tiré de nombreux aspects positifs.

- +/- + ++ ?

Ses besoins et ses attentes ont été correctement rencontrés.

- +/- + ++ ?

Il a pu établir de bonnes relations avec ses camarades de jeu.

- +/- + ++ ?

Sa participation aux différentes activités fut positive.

- +/- + ++ ?

Il en a retiré beaucoup de plaisir

- +/- + ++ ?

Il a eu l'occasion d'apprendre et de développer son autonomie.

- +/- + ++ ?

4. La collaboration entre les acteurs

Selon vous ...

La collaboration entre les différents partenaires au projet fut globalement bonne.

- +/- + ++ ?

Les moments de rencontre entre partenaires afin de partager, échanger, mettre en commun l'évolution du projet étaient suffisants et se sont correctement déroulés.

- +/- + ++ ?

Les différents partenaires se sont montrés suffisamment disponibles.

- +/- + ++ ?

Les partenaires ont partagé une même vision du projet et de sa réalisation.

- +/- + ++ ?

Les interventions de chacun des partenaires étaient complémentaires et se sont correctement articulées les unes aux autres.

- +/- + ++ ?

Le rôle de chacun était suffisamment clair et défini.

- +/- + ++ ?

Chacun a assumé correctement son rôle et ses responsabilités.

- +/- + ++ ?

Les informations ont correctement circulé entre tous les partenaires du projet.

- +/- + ++ ?

La qualité des relations entre les différents partenaires a été bonne.

- +/- + ++ ?

Les partenaires au projet ont partagé une même vision de l'intégration, les mêmes valeurs

- +/- + ++ ?

5. Les moyens libérés ; humains, organisationnels et matériels

Selon vous ...

Le nombre des partenaires au projet était suffisant pour que le projet fonctionne bien.

- +/- + ++ ?

Les compétences de chacun des partenaires au projet étaient suffisantes pour que le projet fonctionne bien.

- +/- + ++ ?

Ces compétences étaient suffisamment claires, reconnues et respectées.

- +/- + ++ ?

Les partenaires du projet se sont soutenus entre eux, et ont partagé leurs compétences.

- +/- + ++ ?

Les moyens matériels étaient suffisants et adaptés.

- +/- + ++ ?

L'accessibilité des bâtiments et lieux était corrects.

- +/- + ++ ?

L'organisation du stage et des activités était bien pensée et n'a subi aucune critique.

- +/- + ++ ?

6. Les éventuels événements difficiles

Selon vous ...

Il n'y a eu aucun incident important ou d'événement difficile dans ce stage, en lien avec la présence d'un enfant handicapé.

Si d'éventuels incidents ou événements difficiles se sont présentés, pouvez-vous les décrire ?

.....

Vos éventuels commentaires, remarques ou propositions :

.....

Associations ressources

AWIPH

Agence Wallonne d'Intégration des personnes Handicapées
 Rue de la Rivelaine, 21 à 6061 Charleroi
 Tel. : 071 / 205 711
 E-mail : secgen@awiph.be
 Site : <http://www.awiph.be>

PHARE

Service Bruxellois francophone des personnes handicapées
 Rue des Palais, 42 à 1030 Bruxelles
 Tel : 02/ 800 82 03
 Site : <http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/>

Site du Centre pour l'égalité des chances
<http://www.diversite.be>

AP³

Association de parents et de professionnels autour de la personne polyhandicapée
 Site : <http://www.ap3.be>

MAISON DE L'AP³ Wallonie
 Rue de l'Aurore, 98 à 5100 Jambes
 Tel : 0472/110.405
 E-mail : j.burnotte@ap3.be

MAISON DE L'AP³ Bruxelles
 Boulevard Lambermont 61 à 1030 Bruxelles
 Tél : 02/215.51.92 - Fax : 02/215.48.25
 E-mail : info@ap3.be

Wallopoly

Service de répit pour les familles et de loisirs pour les personnes polyhandicapées.

Siège social : Rue de l'Aurore, 98 à 5100 Jambes

Tel : 081/304.308 Permanence : 0472/110.428

E-mail : info@wallopoly.be

Site: <http://www.wallopoly.be>

AFrAHM

Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux

Avenue Albert Giraud, 24 à 1030 Bruxelles

Tél.:02/247.28.21 Fax: 02/219.90.61

E-mail : secretariat@afrahm.be

Site : <http://www.afrahm.be>

A.P.E.P.A.

Association de Parents pour l'Epanouissement des Personnes Autistes

rue de l'Aurore 98 à 5100 Jambes

Tél. & Fax : 081/74.43.50

E-mail : apepa@skynet.be,

Site : <http://www.ulg.ac.be/apepa>

APEM - T21

Association de Parents et de Personnes trisomiques 21

4, rue de la Maison Communale à 4802 HEUSY VERVIERS

Tel: 087 228844 Fax: 087/223022

E-mail : info@apem-t21.eu

Site : <http://www.apem-t21.be>

APEAD

Association de Parents d'Enfants Aphasiques et Dysphasiques

Allée Paul OOGHE, 17/2.3 à 1070 Bruxelles

Tél : 0483/604.383

E-mail : info@dysphasie.be

Site : <http://www.apead.be>

Association Syndrome X-Fragile

Pachis du capitaine, 4 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert

E-mail : info@x-fragile.be

Site : www.x-fragile.be

APEDAF

Association des Parents d'Enfants Déficents Auditifs Francophones

Rue Van Eyck 11a, bte 5 à 1050 Bruxelles

Tél : 02 / 644 66 77 Fax : 02/ 640.20.44 Gsm : 0472/58 82 10

E-mail : info@apedaf.be

Site : <http://www.apedaf.be/>

Fédération Francophone des Sourds de Belgique

Rue Van Eyck, 11A Bte 4 à 1050 Bruxelles

Tél : 02/ 644.69.01 Fax : 02/ 644.68.44

Visiophone : 02 000 49 34

E-mail : infos@ffsb.be

Site : <http://www.ffsb.be>

Ligue Braille

Institution Nationale pour le Bien des Aveugles et des Handicapés de la Vue

Rue d'Angleterre 57 B à 1060 Bruxelles

Tél. : 02/533.32.11 Fax : 02/537.64.26

E-mail : info@braille.be

Site : <http://www.liguebraille.be>

ONA

Oeuvre Nationale des Aveugles
 Siège social
 avenue Dailly, 90-92
 1030 Bruxelles
 Tél : 02/241.65.68
 E-mail : info@ona.be
 Siège wallon
 rue de l'Aigle Noir, 7
 6000 Charleroi
 Tél : 071/32.05.61
 E-mail : siege.wallon@ona.be
 Site web : www.ona.be

Ligue francophone belge contre l'Épilepsie

Avenue Albert 49 à 1190 Forest
 Tél : 02/344 32 63 Fax : 02/343 68 37
 E-mail : info@ligueepilepsie.be
 Site : www.ligueepilepsie.be

Ligue d'aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux de la Communauté Française

de Belgique asbl
 Rue Stanley, 69-71 à 1180 Bruxelles
 Tél : 02/343 91 05 Fax : 02/343 37 73
 Site : http://www.ligueimc.be

A.B.L.M.

Association Belge de Lutte contre la Mucoviscidose
 av. Joseph Borlé 12 à 1160 Bruxelles
 Tél : 02/675 57 69 Fax : 02/675 58 99
 E-mail : info@muco.be
 Site : http://www.muco.be

A.S.B.F.

L'Association Spina Bifida Belge Francophone
 Rue Neuve 70 à 4820 Dison
 Tél.& fax : 087/ 35 12 18
 E-mail : info@asbbf
 Site : http://www.asbbf.be

Autonomia

Avenue Pierre Vanderbiest, 70 à 1150 BRUXELLES
 Tél. : 02/772.18.95
 E-mail : autonomia@autonomia.org
 Banque de données d'aides techniques sur Internet :
 http://wal.autonomia.org

Horizon 2000

Quai de brabant, 20 6000 Charleroi
 Tél.: 071/31.27.19 - Fax : 071/31.22.79
 Site : http://www.h2000.be/index.htm

Parthages

Rue de la poterie, 20/9 à 1070 Bruxelles
 Tel : 02/527 33 41
 E-mail : parthages@parthages.irisnet.bee
 Lien vers de nombreuses bases de documentations et d'autres sites

GAMAH

Groupe d'Action pour une Meilleure Accessibilité aux Personnes Handicapées.
 Rue de la Pépinière, 23 à 5000 Namur
 Tel : 081/24.19.37
 Site http://www.gamah.be

Plain-Pied

Bureau d'étude qui a pour but d'optimiser l'autonomie des personnes à mobilité réduite.

Rue Nanon, 98 à 5000 Namur

Tel : 081/39.06.36

Site : <http://www.plain-pied.com>

Pour nous contacter :

Maison de l'AP³ - Wallonie

Rue de l'Aurore, 98 - 5100 Jambes

Tél.: 0472 / 110 405

E-mail: j.burnotte@ap3.be

www.ap3.be

Maison de l'AP³ Bruxelles

Bvd Lambermont, 61 - 1030 Bruxelles

Tél.: 02/ 215 51 92 - Fax: 02/ 215 48 25

E-mail: info@ap3.be

www.ap3.be

Wallopoly asbl

Rue de l'Aurore, 98 - 5100 Jambes

Tél.: 081/ 304 308 - 0472/ 110 428

E-mail: info@wallopoly.be

www.wallopoly.be

Les Tofs Services

Bvd Lambermont, 61 - 1030 Bruxelles

Tél.: 02/ 216 60 28 - 0478/ 61 70 90

E-mail: i.leruth@ap3.be

www.ap3.be

Bien que les animateurs soient souvent sensibilisés et réceptifs à l'accueil d'enfants en situation de handicap, ils se sentent souvent démunis face à une telle demande. Le manque de formations spécifiques et d'outils pédagogiques est un des principaux obstacles à cette intégration.

C'est à leur intention que l'AP³ a édité ce guide, pouvant les aider à mieux connaître ces enfants et à adapter leurs animations aux capacités et aux limites propres à chacun d'eux.

Qui sommes-nous ?

Créée en 1988, l'AP³, « L'Association de Parents et de professionnels autour de la Personne Polyhandicapée » a pour but de promouvoir tout ce qui permet de favoriser l'intégration, le bien-être et le développement des personnes présentant un polyhandicap et d'établir entre parents et professionnels un réel partenariat.

Regroupant parents, professionnels et chercheurs, elle s'attache à développer des outils et des formations qui ont pour objectif de rendre plus compétents les personnes en situation de handicap, les parents, ainsi que les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

C'est dans cet esprit qu'elle a édité ce guide pour favoriser l'intégration d'enfants handicapés dans des activités de loisirs ordinaires.

